LA TABLE RONDE NATIONALE

PRINTEMPS 1993

LA REVUE

LES GROUPES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : UNE ADAPTATION AU CHANGEMENT

Paul Griss

Les groupes de protection de l'environnement de toutes couleurs essuient des tempêtes aussi sérieuses qu'inattendues en ce moment. Plusieurs facteurs remettent en question les stratégies traditionnelles du mouvement écologiste, dont les contraintes fiscales et la modification des processus décisionnels, tant dans le secteur privé que public. Ce numéro spécial de la Revue de la TRNEE portera sur certains de ces défis et proposera des solutions susceptibles d'aider les organismes de protection de l'environnement à s'adapter au changement.

L'adoption d'un programme environnemental, au moins de nom, par presque tous les gouvernements et le secteur privé a détourné l'attention que l'on accordait aux problèmes au profit de solutions. On s'attend donc à ce que les groupes qui ont réussi à sensibiliser le public aux problèmes environnementaux contribuent à leur résolution par la voie de processus consultatifs, par exemple, qui se multiplient actuellement. Un grand nombre de ces groupes n'ont pas encore trouvé les ressources humaines et financières nécessaires, en particulier l'expertise technique, pour participer activement à un bon nombre de ces initiatives. Ceux qui y parviennent constituent l'exception.

Pour aggraver encore davantage la situation, les aspects essentiels de nombreuses questions sont moins clairs qu'ils n'étaient auparavant. Le développement durable exige qu'un éventail de considérations (d'ordre social, économique et environnemental, notamment) soient intégrées au processus décisionnel. Il est devenu plus difficile d'influencer les mesures publiques par une perspective discrètement environnementale. Les groupes de protection de l'environnement ne sont plus qu'une voix parmi tant d'autres qui se prononce sur des questions qu'ils ont par tradition considérées comme leur chasse gardée.

Le renforcement de l'appui du public pour les causes environnementales, qui permettait à bien des groupes de se former et de s'épanouir à la fin des années quatre-vingts, s'est stabilisé ou est en déclin. Les méthodes traditionnelles de souscription s'avèrent moins efficaces pour nombre de groupes. En conséquence, la plupart d'entre eux ont réduit leur personnel et leurs programmes, et même les grands groupes relativement bien financés n'y ont pas échappé, présageant un avenir bien sombre. Toutefois, il y a des groupes de protection de l'environnement à tous niveaux qui se sont adaptés au changement et qui constatent une croissance de leur financement et le maintien de leur succès dans la poursuite de leur politique et de leurs objectifs de programme.

La plupart des défis lancés au mouvement peuvent ainsi être considérés comme évolutifs au moment où les préoccupations environnementales font leur entrée dans le grand courant sociétal. Un tel succès exige une réorientation des stratégies, des tactiques et de la gestion. Comment pouvons-nous espérer que ces défis soient relevés au cours des prochaines années?

Les appels au regroupement ou à une plus grande coopération au sein du mouvement écologiste se font de plus en plus fréquents. D'aucuns croient que le mouvement écologiste pourrait, ou devrait, parler d'une seule voix. En réalité, cependant, ce mouvement est composé d'un éventail extrêmement varié de groupes qui affichent tous des positions, des stratégies et des objectifs différents.

suite p. 2

Numéro spécial

LES ONGE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ANNÉES QUATRE-VINGT-DIX

BULLETIN D'INFORMATION CANADIEN SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Griss suite p. 1

Même s'il y a eu de nombreux exemples concluants de coopération parmi ces groupes, généralement autour de questions précises, il en faut encore davantage. Les obstacles à une plus grande interaction sont plus apparents que réels, et chaque groupe a besoin de s'élever au-dessus de ses intérêts personnels pour parvenir à une meilleure compréhension des réalités auxquelles les autres et le mouvement en général sont confrontés. Les progrès seront entravés par ceux qui craignent sans raison qu'une plus grande coopération va menacer leur financement, leur image, leur pouvoir ou leur crédibilité.

Ces groupes doivent en outre acquérir les compétences et l'expertise nécessaires pour travailler de façon constructive avec des partenaires en dehors du mouvement, notamment avec ceux qu'ils ont par tradition considérés comme leurs adversaires. Il sera difficile et non sans risque d'oublier les vieilles rivalités et de se concentrer sur les résultats. Toutefois, le partenariat sous toutes ses formes s'avère l'un des moyens les plus efficaces d'assurer à la fois le progrès dans la résolution des problèmes et d'augmenter les ressources qui pourraient servir à résoudre les problèmes.

Il n'y a pas de rapport étroit entre le budget d'un organisme et son influence. Les fonds dont dispose un groupe sont moins importants que la manière dont ils sont dépensés. Élément plus important encore, à l'heure des partenariats, c'est la façon dont on obtient les ressources qui importe. Pourtant, il est vrai que même les groupes de protection de l'environnement les mieux nantis ont beaucoup moins de ressources que les chefs de file oeuvrant dans d'autres domaines de bienfaisance, tels que la santé et les services sociaux, malgré l'inquiétude que suscitent les questions environnementales dans le public.

La diversité et la créativité seront désormais les clés de la croissance et de la stabilité financières. Le recours à une seule source de financement est risqué, et un trop grand nombre de groupes s'alimentent actuellement à un seul et bien petit puits. Les groupes de protection de l'environnement doivent trouver des moyens d'obtenir l'aide de ceux qui ne contribuent pas actuellement à la cause environnementale. Les subventions sont rares et deviennent chose du passé et, de plus en plus, l'argent viendra à la suite des programmes au lieu de les précéder. Les groupes qui sauront démontrer qu'ils ont un mandat et des objectifs clairs, et qui pourront mettre en oeuvre des plans pour atteindre ces objectifs seront beaucoup plus à même de recueillir des fonds auprès d'éventuels donateurs.

Les groupes doivent également se montrer plus ouverts et plus transparents s'ils veulent accroître leur influence et leurs ressources. Ceux qui ne fournissent aucune information sur leurs activités ou leurs finances à leurs donateurs, ou qui ne leur permettent pas de participer ni à la prise de décisions ni à l'élection des dirigeants de l'organisme seront surveillés de plus en plus près. Les groupes qui prônent la transparence et la démocratie directe, et qui ne craignent pas de rendre des comptes, doivent faire montre de ces qualités dans la gestion de leurs propres affaires.

Enfin, les groupes de protection de l'environnement doivent consacrer davantage de temps à «recevoir» qu'à «transmettre». La plupart de ces groupes prétendent *parler au nom du public*, mais la tendance parmi ceux qui se situent aux deux antipodes du débat environnemental est de *condescendre à parler au public*. Se tenir à l'écart des problèmes et passer des jugements sur les actions des autres, en particulier par la voie de confrontations dans les médias, donne de bons résultats si le public est peu sensibilisé aux problèmes environnementaux. Toutefois, aujourd'hui, la confrontation risque, pour quelques moments de gloire, d'entraîner des effets néfastes.

Les Canadiens sont peu nombreux à reconnaître la validité du terme «développement durable», mais ceci ne veut pas nécessairement dire que cette notion leur est étrangère. La vaste majorité des gens sont capables de

suite p. 3

ÉDITORIAL

Les ONGE en crise

Ce numéro spécial de la Revue de la Table ronde nationale met en lumière la crise que traversent les organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) au Canada. À une époque où on leur demande de plus en plus de jouer un rôle important dans la marche vers le développement durable et de participer directement aux consultations multilatérales, les organisations non gouvernementales de l'environnement en sont à s'interroger sur leur survie. Il semble paradoxal qu'à un moment où les groupes de protection de l'environnement sont finalement invités à siéger à la table, ils ne puissent se permettre de le faire.

Au Canada, les groupes de protection de l'environnement constituent un cas à part sur la scène des organismes à but non lucratif. Contrairement à leurs homologues américains, ils ne peuvent compter sur les fondations milliardaires qui fournissent un appui essentiel à un grand nombre d'ONGE américaines. Qui plus est, au Canada, les ONGE ne sont pas beaucoup soutenues par le milieu. Le public ne leur accorde pas le même appui qu'aux ONG de la santé, qui sont surtout financées par le milieu et les fondations médicales, et qu'aux organismes de développement qui dépendent de l'ACDI pour leur financement de base.

Les groupes de protection de l'environnement comptent sur l'appui de chacun des Canadiens pour la plus grande partie de leur financement, mais les ressources ne font que diminuer. Comme Jill Palmer le signale dans son article, les Canadiens s'habituent peut-être vite à remplir leurs

Les ONGE sont la clé de la réussite des coalitions en quête d'unanimité. Sans elles, la transition vers le développement durable risquerait d'être sérieusement compromise.

boîtes bleues pour protéger l'environnement, mais ils sont moins prompts à sortir leur carnet de chèques pour appuyer les organismes qui nous ont amenés là où nous en sommes.

La transition vers le développement durable exigera de nouvelles structures institutionnelles qui reposeront davantage sur les réseaux et partenariats que sur les systèmes hiérarchiques traditionnels. Seules

Griss suite p.2

comprendre les nuances des questions d'environnement et d'économie si on les leur explique intelligemment. La rhétorique simpliste est offensante, et freine la participation la cause. Les groupes qui trouvent des moyens de transmettre leurs inquiétudes d'une manière permettant à tous les Canadiens de contribuer aux solutions, tout en respectant leurs intérêts, seront assurés de prospérité.

Les groupes de protection de l'environnement qui, au lieu de réagir aux crises ponctuellement, adopteront une orientation stratégique proactive et axée sur les solutions recevront *à coup sûr* l'appui du public et jouiront d'une influence politique. Les problèmes d'environnement et même les confrontations nécessiteront toujours des campagnes publiques de grand prestige, mais ces stratégies ne seront qu'une composante de la tâche du mouvement écologiste. La majorité des groupes feront leur entrée dans le forum des processus décisionnels publics et privés, et atteindront leurs buts en présentant des arguments solides et des solutions constructives.

PAUL GRISS est collaborateur de ce numéro spécial de la Revue de la TRNEE. Il est aussi personne-ressource de la TRNEE et était auparavant directeur général de la Fédération canadienne de la nature.

Éditorial suite p. 2

ces coalitions en quête d'unanimité sont en mesure de faciliter le vaste processus multilatéral qu'exige le développement durable, et les ONGE sont la clé de la réussite de ces coalitions. Sans elles, la transition vers le développement durable risquerait d'être sérieusement compromise.

Nous présentons ici 20 articles originaux qui abordent cette crise de front. Nous espérons ainsi stimuler un débat animé qui nous aidera à trouver, en tant que société, des solutions imaginatives face à ce véritable état d'urgence.

Y a-t-il quelque part une entreprise, une fondation ou un organisme gouvernemental qui serait prêt à financer un atelier national sur cette question?

KELLY HAWKE BAXTER est rédactrice de la Revue de la TRNEE et directrice des communications à la TRNEE.

Résoudre ensemble les problèmes

Jean Charest

Les Canadiens sont reconnus dans le monde entier pour le leadership et l'esprit novateur dont ils font preuve dans leur façon de marier les objectifs d'un environnement sain à ceux d'une économie concurrentielle et forte. Notre désir de mettre nos différences au grand jour et de chercher des moyens de collaborer à la réalisation d'objectifs communs en est un élément-clé. Un deuxième facteur est notre capacité de reconnaître que, même si nous avons tous fait des progrès et remporté un certain succès, il y a encore et il y aura toujours place à l'amélioration.

Les gouvernements ne peuvent à eux seuls réaliser le développement durable sur le plan social, environnemental et économique. Ces trois aspects sont inextricablement liés et ont besoin, pour devenir réalité, de la participation entière et active de tous les secteurs de la société.

Si l'on veut que notre action sur ces fronts soit couronnée de succès, il nous faut faire preuve de coopération, d'une capacité et d'un désir d'engager les autres comme partenaires sur la voie d'un changement fondamental à tous niveaux. Il nous faut également modifier notre attitude et, au lieu d'exercer nos droits à titre d'intervenants, assumer nos responsabilités d'actionnaires de l'environnement.

Quoique cette attitude n'ait rien de nouveau, nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir si nous voulons renverser la vapeur, et nous devrons modifier beaucoup nos mentalités et nos attitudes sur tous les plans. L'une des leçons que nous avons tirées du processus ayant conduit à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), tenue à Rio de Janeiro en juin dernier, est que la collaboration de tous les secteurs est la clé de la réussite du développement durable.

Aujourd'hui, tandis que nous amorçons la phase après-Rio, nous devons miser sur l'élan ainsi imprimé par le processus de la CNUED. Pour un grand nombre de groupes de protection de l'environnement, cette initiative a déjà profondément marqué la façon dont ils conçoivent leur rôle. Dans le passé, les efforts visaient surtout à propulser davantage les gouvernements, les entreprises et les institutions sur la voie perçue comme étant la meilleure.

Les groupes de protection de l'environnement reconnaissent aujourd'hui que le changement qu'ils s'employaient si ardemment à provoquer a commencé à se répandre à tous les paliers de la société. En outre, même si leur ancien rôle de défenseur est encore légitime, voire nécessaire dans certains cas, ils réorientent de plus en plus leurs efforts vers une résolution collective des problèmes. En d'autres termes, il leur faut établir et renforcer une collaboration avec d'autres secteurs tels que les gouvernements, les institutions et les sociétés. Dans la même veine, il leur faut aussi accroître leur capacité d'éduquer le public afin que la prise de conscience devienne compréhension et, en fin de compte, se traduise par une action à tous les paliers.

Même s'il s'agit d'un changement important pour certains groupes et leurs membres, d'autres y verront un prolongement naturel de leur participation à la vie collective. D'aucuns auront peut-être l'impression que la confiance durement gagnée par les groupes de protection de l'environnement risque d'être compromise par l'adoption de nouvelles méthodes et attitudes, mais je ne suis pas de ceux-là. Je suis convaincu que le leadership dont ces groupes ont fait preuve, par leur coopération et leur partenariat, va être reconnu par les membres de la collectivité. La voie que Rio a ouverte comporte nombre de défis pour chacun d'entre nous. Ce que j'ai observé durant mon mandat de ministre de l'Environnement, toutefois, me donne lieu de croire que les groupes de protection de l'environnement du Canada sont de taille à relever le défi.

L'HONOURABLE JEAN CHAREST est Ministre de l'Environnement, Gouvernement du Canada.

Les ONGE et l'élaboration des politiques

Glen Toner

Les groupes de protection de l'environnement font appel à un vaste éventail de tactiques dans leurs efforts d'influencer les attitudes des Canadiens, les actions des entreprises et les actions des gouvernements. Les ONGE influencent *indirectement* l'élaboration des politiques de façon suivante :

1) en dotant les citoyens concernés d'un instrument de militantisme;
2) en agissant à titre de conscience de la société et en faisant concurrence à d'autres forces sociales pour certaines valeurs;
3) en se servant des médias pour vulgariser les questions environnementales, pour dénoncer les pollueurs et pour «éduquer» le public;
4) en collaborant pour établir des réseaux de personnes d'un océan à l'autre et pour créer des relations d'entraide entre les grands groupes et les petits;
5) en créant un réseau international pour donner aux questions mondiales une orientation canadienne et pour placer les questions canadiennes à un palier international;
6) en prenant des positions extrêmes pour «élargir le champ du possible».

Les ONGE participent *directement* à l'élaboration des politiques :

1) en participant aux consultations et médiations gouvernementales;
2) en siégeant aux conseils consultatifs, aux tables rondes et aux groupes de travail;
3) en entreprenant des recherches scientifiques;
4) en prenant des ententes contractuelles avec les gouvernements pour la production de programmes;
5) en menant des recherches d'élaboration de politiques;
6) en défendant leurs idées, politiques et programmes auprès des ministres et des représentants officiels;
7) en critiquant ou en appuyant les politiques et programmes gouvernementaux.

L'une des forces du milieu écologiste canadien est sa diversité d'opinions et d'organisation. En fait, les tactiques exposées ci-dessus s'intègrent sous des formes diverses dans les stratégies et les actions quotidiennes des nombreux groupes de protection de l'environnement du pays. S'il y a des groupes dont les stratégies primordiales sont basées sur des confrontations publiques et médiatiques de premier plan, d'autres s'assoient pour négocier avec les représentants du milieu des affaires et du gouvernement. Si les tactiques de confrontation furent par le passé la stratégie dominante, elles deviennent progressivement une arme parmi tant d'autres dans l'arsenal des ONGE. Ce bref article portera essentiellement sur la tactique de participation des ONGE aux consultations multilatérales.

Les ONGE croient depuis longtemps que la prise des décisions qui ont des répercussions pour l'environnement devrait être accessible et transparente. Depuis vingt ans, elles exigent implacablement d'être consultées lorsque les gouvernements élaborent des politiques, des projets, ou effectuent des modifications aux règlements ou aux programmes. En fait, c'est aux pressions des ONGE que l'on peut en partie attribuer l'avènement de la «culture de la consultation» qui se répand dans les processus décisionnels du secteur public et même privé, et qui est en train d'ouvrir des systèmes décisionnels autrefois fermés.

Les gouvernements et le secteur privé sont aujourd'hui, plus que jamais, réceptifs aux idées et à l'apport des écologistes. En réalité, on peut dire que cette institutionnalisation des forums multilatéraux est l'innovation la plus importante dans l'élaboration des politiques au Canada durant la dernière décennie. Par conséquent, étant donné le rôle qu'elles jouent pour encourager cette innovation institutionnelle, il revient au milieu des ONGE, même en des temps difficiles, de consacrer le temps et les ressources nécessaires pour que ces consultations soient fructueuses.

Cette institutionnalisation des forums multilatéraux est l'innovation la plus importante dans l'élaboration des politiques au Canada durant la dernière décennie.

Néanmoins, comme toute innovation institutionnelle, les consultations multilatérales ont engendré leur part de frustration pour ceux qui y participent. Tandis que les décisions qui émanent des forums multilatéraux devraient être d'un ordre supérieur, du fait qu'elles sont imprégnées de la sagesse et du consentement collectifs d'un vaste éventail d'intervenants, il n'y a aucun doute sur le fait que la prise de ces décisions soit difficile et complexe. En d'autres termes, la force du processus multilatéral est qu'il permet de prendre de meilleures décisions basées sur une «participation» élargie; sa faiblesse est que la complexité inhérente à de tels processus risque de réduire ses chances de réussite.

Cette situation est en partie due au fait que les différents intervenants se trouvent parfois en conflit quant aux issues matérielles en jeu, et que ces conflits surgissent parfois entre les gouvernements, aussi bien qu'entre les ONGE et les entreprises. Elle existe aussi en partie parce qu'au Canada, les gouvernements, la main-d'oeuvre et les affaires, ainsi que les ONGE présentent une grande diversité d'opinions au plan interne. C'est pourquoi la position prise par les représentants des collectivités dans un forum multilatéral ne reflète pas toujours exactement l'opinion qui prévaut au sein de ces milieux. Comme nous l'avons observé si souvent au Canada, il n'y a pas toujours une opinion majoritaire au sein d'une collectivité. Et lorsque cette diversité fait son entrée dans les

suite p. 6

Stratégies de réussite pour les années 1990s

Une plus grande collaboration s'impose

Janine Ferretti

Le monde dans lequel nous oeuvrons, en tant que militants pour la survie de l'environnement est complètement différent de ce qu'il était il y a cinq ans. L'écologisme n'est plus une religion marginale, mais une valeur centrale et une force de motivation dans la société d'aujourd'hui. C'est en grande partie le fruit du travail acharné des groupes de protection de l'environnement au cours des vingt dernières années, ainsi que de la prise de conscience que les problèmes environnementaux ne font que croître en nombre et en proportion. La sensibilisation du public a fourni l'élan nécessaire à une politique gouvernementale renouvelée.

Cet heureux développement entraîne cependant dans son sillage des pressions plus fortes d'un public réclamant des réponses et résultats concrets. De plus, on ne peut écarter le risque qu'un manque de progrès réels ne provoque un retour de balancier dans l'opinion publique et passe d'une prise de conscience et d'un désir d'agir vers la frustration, le désespoir et à l'apathie. Il nous incombe donc de démontrer que l'argent que nous donne le public est employé à des fins productives et aboutit à des résultats.

Options et solutions

En d'autres termes, nous devons nous employer à trouver des solutions ; signaler que nous avons des problèmes environnementaux n'est plus l'objectif premier. Il existe plusieurs orientations stratégiques qu'il nous faut étudier si l'on veut garantir la pertinence et l'efficacité des groupes de protection de l'environnement.

En premier lieu, nous devons relever le défi posé par les lourdes exigences que nous imposent le public, les gouvernements et l'industrie. Le nombre de demandes requérant notre participation à des initiatives et à des consultations, ou pour fin d'information, ne cesse d'augmenter. Pourtant, les ressources des groupes de protection de l'environnement ont stagné, sinon diminué. Les groupes doivent donc faire preuve de discernement quant au choix des sujets, objectifs et initiatives dont ils s'occupent, et de sens critique dans leur évaluation des gains éventuels que leur apportera leur participation. En se consacrant à quelques sujets bien choisies, ils obtiendront de meilleurs résultats qu'en éparpillant leurs efforts à tous les vents.

Une occasion unique

En deuxième lieu, ceci veut dire qu'il nous faut maintenant collaborer avec des organismes avec lesquels nous n'avons pour ainsi dire pas eu contacts, ou avec lesquels nous avons des divergeances d'opinion. Le fait que l'industrie et le gouvernement aient pris conscience que l'écologisme n'est pas un engouement mais une valeur canadienne fondamentale a incité un grand nombre d'industries et d'organismes gouvernementaux à se montrer plus désireux de contribuer à la résolution des problèmes environnementaux. C'est là une occasion unique de marquer des progrès importants sur des points précis.

Pour en tirer parti, nous devons être en mesure de voir des alliés là où, jusqu'à présent, nous n'avons vu que de l'opposition, et nous devons collaborer avec eux. Cette stratégie demande une certaine dose de confiance, et comporte le risque du grand «rinçage au vert». Une mauvaise évaluation de la motivation ou de l'engagement mine parfois bien vite l'intégrité de telle ou telle initiative et la crédibilité des «partenariats» en général. La formation d'alliances stratégiques avec les organismes d'affaires, la main-d'oeuvre, les groupes autochtones, voire les organismes gouvernementaux exigera un sens profond de réalisme comme ingrédient de base.

En troisième lieu, nous devons désormais ajouter de nouvelles séries de compétences à notre boîte à outils de militantisme écologique. En effet, la plupart des problèmes auxquels nous faisons face sont plus complexes qu'autrefois. Les problèmes environnementaux sont de moins en moins noir sur blanc, les zones de gris gagnent du terrain. Nous reconnaissons que nous avons besoin de ces nouvelles aptitudes pour mieux définir et analyser les zones grises.

En outre, lorsque nous élaborons des solutions, les liens entre diverses zones deviennent plus clairs : ce qui apparaît comme une bonne solution à un problème d'environnement risque de ne faire qu'ajouter à un autre problème. De même, il devient évident que les causes profondes de bien des problèmes d'environnement sont rarement de nature technique mais plus souvent d'ordre économique ou politique. Ainsi, nous sommes de plus en plus amenés à traiter des questions de politiques économiques.

Des ressources limitées

Les compétences scientifiques, économiques, juridiques et techniques qui s'imposent pour contribuer de façon constructive et intelligente aux débats des politiques à suivre sont onéreuses. Et cela suffit à expliquer pourquoi peu d'organismes en sont dotés. Pourtant, pour demeurer un participant adéquat à la résolution de problèmes d'environnement, ces organismes doivent surmonter les obstacles et s'ingénier à acquérir ces compétences.

En dernier lieu, les groupes de protection de l'environnement doivent continuer à puiser les forces que contient la diversité du milieu environnemental. Les centaines de groupes qui existent au Canada et qui travaillent à des questions environnementales varient quant à leur portée géographique, leur taille, leur orientation et leur approche. Ce sont ces différences qui font notre force. Elles nous permettent de couvrir beaucoup plus de terrain et de mobiliser l'action à une échelle plus grande que nous n'avons jamais pu le faire en tant qu'organismes individuels. À une époque où les ressources sont rares, cet aspect revêt une importance primordiale.

Alors que nous avona, à titre de groupes de protection de l'environnement, collaboré à certains dossiers communs, il nous faut

suite p. 6

Toner suite p. 4

processus décisionnels, il est parfois très difficile de trouver un terrain d'entente.

Il semblerait que, malgré les succès remportés au cours de ces quelque cinq dernières années, et même si l'on commence à saisir ce que comporte la prise de décision par consensus, chaque forum multilatéral doit expérimenter son propre cycle de vie qui consiste à faire des erreurs, à se battre, à apprendre et à créer des liens avant que le progrès ne devienne chose possible. Dans chaque cas, la confiance doit s'installer avant qu'un progrès ne puisse se faire sentir. Les gens doivent apprendre à se connaître avant que ne puisse se voir fondre leurs stéréotypes et leurs préjugés. Ils doivent aussi, dans chaque cas, s'entendre sur des paramètres de consultation qui soient acceptables pour tous les intervenants.

Même si nous n'en sommes, en quelque sorte, qu'aux balbutiements dans notre expérience des consultations multilatérales, il semble peu probable que ce ne soit pas là la voie de l'avenir. Il serait difficile d'imaginer un retour en arrière au «mauvais» vieux temps de la prise de décisions unilatérales par le gouvernement, tandis que les ONGE attendaient dehors en lançant des cailloux.

Il incombe donc aux gouvernements de prendre ces exercices de consultation au sérieux et d'accorder aux résultats de ces exercices une place prépondérante dans les politiques gouvernementale. Les entreprises et la main-d'oeuvre ont le devoir de formuler leurs préoccupations et de modifier leur comportement, si nécessaire, pour se conformer aux résultats. Les ONGE, quant à elles, ont le devoir de fournir des représentants dotés de la formation technique adéquate et du poids organisationnel voulu pour assurer que les préoccupations des ONGE soient bien représentées et contribuent au succès.

Après tout, l'environnement est une responsabilité qui se partage, par son essence même, et toutes les composantes de la société devront faire leur part pour assurer que le développement se fasse d'une manière durable.

GLEN TONER est professeur agrégé au Département de sciences politiques et à l'École des études supérieures en administration publique à l'Université Carleton.

Ferretti suite p. 5

maintenant collaborer de façon plus efficace et plus stratégique pour exploiter les divers créneaux que nous détenons à titre d'organismes individuels dans la collectivité plus étendue du mouvement écologiste. Ceci se traduira, en pratique, par une plus grande spécialisation parmi les groupes sur le plan des questions, des approches et des compétences. Mais, pour être efficace, la spécialisation devra être assortie d'une plus grande coopération.

La première phase de la bataille environnementale avait pour objet la sensibilisation, et la seconde porte sur les solutions. Afin de bien définir l'élaboration de solutions et d'y participer, les groupes de protection de l'environnement doivent ajouter à leur arsenal de nouvelles compétences et stratégies. La pertinence de nos organismes et la survie de l'environnement à la protection duquel nous nous employons si ardemment en dépendent.

JANINE FERRETTI est directrice générale de Pollution Probe, et membre de la Table ronde nationale de l'environnement et de l'économie.

Le nouvel écologisme

Tom McMillan

Comme la vieille jument grise, la scène environnementale du Canada n'est plus ce qu'elle était.

Lorsque, au début des années quatre-vingts, j'étais porte-parole de l'opposition en matière d'environnement, le portefeuille de l'environnement était un jeune ministère, les questions environnementales ne faisaient pas la manchette et la plupart des groupes de protection de l'environnement tiraient le diable par la queue.

Mais, au moment où j'avais moi-même déjà quitté le portefeuille de l'environnement en décembre 1988, tout avait complètement changé. L'environnement rivalisait avec l'économie comme *la* préoccupation première du public. Les écologistes avaient droit à autant d'attention que les politiciens de la part des médias. Et le ministre de l'Environnement avait un siège dans le sacro-saint sanctuaire du gouvernement, y compris au tout-puissant Comité du Cabinet chargé des priorités et de la planification. Un personnage non moindre que le lieutenant québécois, trié sur le volet par le Premier ministre, Lucien Bouchard, me succéda comme ministre de l'Environnement. En politique, et partout au pays, les questions environnementales s'étaient imposées.

Cette métamorphose d'ordre social et politique ne tient pas à un seul facteur. Des catastrophes telles que Bhopal et Tchernobyl ont considérablement sensibilisé le public à la gestion de l'environnement. La science venait sans cesse enrichir les connaissances des gens non seulement sur les problèmes mais aussi sur leurs sinistres conséquences. La prise de conscience par le public du lien entre l'environnement et la santé humaine devenait source d'une inquiétude particulière : il n'y a qu'à observer la croissance du marché de l'eau embouteillée.

Curieusement, maintenant que tout le monde veut être considéré comme écologiste, les personnes mêmes à qui revient le mérite d'avoir provoqué ce changement profond dans la conscience du public, les écologistes de métier, ont beaucoup de difficultés aujourd'hui à faire face à ce qu'ils ont eux-mêmes engendré. Par contraste avec les jours glorieux du mouvement, la profession exige aujourd'hui que l'écologiste de métier fasse beaucoup plus que simplement faire du raffut à propos de la pollution, du pollueur et des politiciens qui refusent d'agir.

Aujourd'hui, on s'attend à ce que le militant participe vraiment à la résolution du problème. La consultation a supplanté la confrontation. Les méthodes de type table ronde ont embrouillé la distinction qui séparait autrefois nettement l'acteur du critique. Pour l'écologiste tapageur, le théâtre

suite p. 10

Les ONGE et les affaires : perspectives d'une nouvelle relation?

François Bregha

Les années quatre-vingts ont été marquées par un changement majeur d'orientation stratégique pour certaines des ONGE les plus puissantes au Canada. Pendant la majeure partie de leur existence, les ONGE ont veillé à ce qu'une action gouvernementale remédie aux maux perçus dans l'environnement. Les gouvernements, qui sont propriétaires des terres publiques et de la plupart des ressources naturelles et qui commandent les leviers politiques les plus importants, étaient considérés comme les responsables naturels de la création d'une politique environnementale. Mais les restrictions budgétaires de l'État, une prise de conscience grandissante des limites de l'action gouvernementale, et la reconnaissance croissante des valeurs environnementales par le secteur privé ont amené les ONGE à repenser leur stratégie. Aujourd'hui, les ONGE sont moins portées à compter sur l'intervention de l'État et elles sont nombreuses à envisager volontiers le recours à des instruments de marché. Certaines d'entre elles, telles que Enquête énergétique, sont d'ardents défenseurs de l'application des stratégies de marché à la gestion environnementale, notamment la privatisation.

Le renforcement de la coopération avec le milieu des affaires s'est effectué en plusieurs étapes qui comportent notamment les processus multilatéraux particulièrement heureux des années quatre-vingts (ex. : tables rondes sur l'environnement et l'économie), le changement d'attitude de la part de nombreuses entreprises et associations industrielles (dont certaines ont intégré la protection de l'environnement comme élément clé de leur stratégie d'entreprise), et un conservatisme économique accru dans les années quatre-vingts.

Cette nouvelle relation est manifeste dans les partenariats que plusieurs ONGE ont formés avec le milieu des affaires. La création du groupe Nouvelles directions en est un exemple. Nouvelles directions a été fondé en novembre 1990 par un groupe de 22 dirigeants d'entreprises et chefs de file dans le domaine de l'environnement. En septembre 1991, ce groupe a présenté un projet d'entente au ministère de l'Environnement du Canada, dont le Ministre a approuvé la mise en oeuvre, afin de réduire et d'éliminer les émissions de substances toxiques.

Au cours des prochaines années, on peut s'attendre à ce que la ligne de démarcation entre les affaires et les ONGE, qui était autrefois nette, s'estompe au fur et à mesure que leurs intérêts mutuels deviendront plus évidents. Un grand nombre d'entreprises changent d'ailleurs leurs habitudes et favorisent cette convergence. Le secteur des industries environnementales a vu le jour et se développe rapidement. Beaucoup d'entreprises «verdissent» avec ostentation, font la promotion des trois R, en offrant à leur personnel une éducation en matière d'environnement, et en annonçant publiquement des façons de faire qui respectent l'environnement (ex. : le prix d'excellence environnementale du *Financial Post*).

Au cours des prochaines années, on peut s'attendre à ce que la ligne de démarcation entre les affaires et les ONGE, qui était autrefois nette, s'estompe au fur et à mesure que leurs intérêts mutuels deviendront plus évidents.

Pour leur part, les ONGE qui réussissent bien sur le plan financier sont déjà dirigées comme des entreprises, avec des campagnes de marketing et de recrutement tout à fait professionnelles. Certaines ONGE sont disposées à miser sur la grande confiance que leur accorde le public en prêtant leur nom à un produit ou à un service offert par une entreprise moyennant le versement de droits. Certains groupes fournissent déjà des programmes au gouvernement sous forme contractuelle, et ils sont de plus en plus nombreux à vendre leurs services. Une ONGE (l'Académie Rawson des sciences de l'eau) a même créé un service de consultation à but lucratif, et elle n'est peut-être pas la seule.

Tandis que les ONGE contribuent à remplacer le débat public «Faut-il oui ou non protéger l'environnement?» par «Comment promouvoir le développement durable?», elles sont nombreuses à trouver que les stratégies et techniques sur lesquelles elles s'appuyaient traditionnellement sont devenues inutiles. Plus que jamais, elles ont besoin, au sein même de leur organisme, de personnes compétentes en matière de politique et sur le plan scientifique pour traiter des questions techniques liées à l'élaboration des textes réglementaires, aux stratégies d'incitation de marché ou à la chimie atmosphérique, par exemple. Quoique les ONGE qui battent la marche acquièrent de plus en plus ces compétences, leurs maigres ressources financières leur permettent rarement de mener un dossier de A à Z. Comme la résolution des problèmes majeurs prend parfois des années, ce manque de persistance est un obstacle majeur à leur efficacité.

Si l'ouverture des relations avec le monde des affaires offre de nouvelles occasions aux ONGE qui sont prêtes à les saisir, elle entraîne du même coup un risque de cooptation et la perte de confiance de la part du public qui s'ensuivrait. Les ONGE qui veulent tenter l'expérience s'apercevront peut-être que leur milieu de base s'en trouvera aliéné et que leur haut niveau de moralité, qui a été d'un tel effet dans les médias, en sera abaissé. Mais le plus gros risque est probablement d'ordre financier. Comme les campagnes de souscription font l'objet d'une telle concurrence et se heurtent à une certaine saturation, les ONGE qui travaillent en silence dans les coulisses avec le milieu des affaires et le gouvernement pour résoudre une question de politiques constateront peut-être une érosion de leur assise financière à cause de groupes moins prêts au compromis : il est plus facile de mobiliser des fonds en présentant des

suite p. 10

Gestion financière, couche d'ozone et sous-sols d'églises

Les Amis de la Terre vont avoir 15 ans et passent le cap de l'adolescence

Mike Robinson

Il y a trois ans, lorsque j'ai fait mon entrée au conseil d'administration des Amis de la Terre, l'ONGE établie à Ottawa qui compte 14 000 membres et dont les revenus ont dépassé le seuil du million de dollars, je m'attendais à des débats en bataille rangée sur le lien entre les sciences et le militantisme ou la création de nouvelles campagnes nationales sur des sujets tels que l'agriculture viable, la foresterie communautaire et la pêche à la morue de l'Atlantique.

J'ai au contraire consacré des heures et des heures de bénévolat à des questions aussi obscures que la loi sur le droit d'auteur (nous avons publié un livre sans convention de droits d'auteur), la responsabilité des membres du conseil d'administration (l'auteur nous a menacés de poursuites), la création d'un fonds de fiducie (nous avons essayé de gérer notre excédent de trésorerie durement gagné), les dépenses du fonds de fiducie (nous avons dû dépenser notre fonds de fiducie pour garder les portes ouvertes en 1992) et la théorie de la gestion (passer d'un style de gestion hiérarchisé à une plus grande participation). Durant tout ce temps, nous avons bravement poursuivi nos campagnes sur l'ozone, le réchauffement de la planète et le changement climatique, Global Releaf, et nous nous sommes préparés à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) à laquelle nous avons participé.

Je crois sincèrement que, si les Amis de la Terre cessaient d'exister ce vendredi, ils renaîtraient lundi, probablement dans un sous-sol d'église humide d' un quartier d'Ottawa.

Dès le milieu de 1992, il était clair que nous ne pouvions nous permettre 15 employés et nous en avons donc licencié 8. Cela s'est produit quatre mois après un exercice de budgétisation auquel avaient participé l'ensemble du personnel et la direction, et au cours duquel nous nous étions convaincus que nos projections d'un million de dollars de revenus étaient aussi inébranlables que les laboratoires d'IBM, de Wang, ou d'Euro-Disney. Or, aujourd'hui, nos prévisions sont de 500 000 dollars de revenus et de 500 000 dollars de dépenses pour des campagnes bien préparées et bien menées.

La nouvelle directrice générale, Susan Tanner, la présidente du comité des finances et de l'administration, Tamara Johnson, et moi-même surveillons les rapports financiers mensuels comme les membres d'une petite entreprise familiale dont la subsistance est en jeu. Nous avons une modeste marge de crédit à la Banque royale du Canada, et beaucoup des conférences téléphoniques de notre bureau de direction (finies les réunions du conseil en face à face à Ottawa, à Calgary ou à Montréal) sont consacrées à la gestion de la trésorerie. Nous somme fiers de n'avoir aucun déficit et vivons en fonction de nos moyens. Nous pratiquons la gestion durable de notre organisation.

Face à tout ceci, d'aucuns soutiendraient que les Amis de la Terre sont passés du sous-sol d'église à la salle du conseil pour revenir au sous-sol d'église au bout de trois ans. Ils ont raison dans un sens, mais dans l'autre, ils ont tort. Nous avons conservé le véritable noyau de nos membres, nos campagnes continuent (quoique réduites à l'ozone et à Global Releaf) , et Susan Tanner se dévoue à rétablir et raffiner la réputation que nous nous sommes faite pour nos critiques substantielles et pratiques des politiques fédérales. De plus, nous sommes actifs dans le groupe multilatéral national qui évalue les engagements pris par le Canada à la CNUED. En bref, la fanfare continue de jouer, avec peut-être la section des percussions et quelques cors en moins.

Nos détracteurs se plaignent de la perte du bon vieil esprit combatif. Certains anciens membres du conseil se morfondent sur ce qui aurait pu arriver. Certains membres ont refusé de renouveler leur souscription annuelle due à une impression générale qui veut que nous ayons perdu notre masse critique. Malgré tout cela, nous continuons, et nous aurons 15 ans cette année.

Je crois que nous continuons parce que la géographie canadienne exige la présence d'une ONGE efficace à Ottawa, parce que les médias nationaux ont besoin de contre-conseiller rapide et faisant autorité pour contrebalancer les communiqués quotidiens du gouvernement, et parce que certaines campagnes (et l'ozone en est l'exemple par excellence) doivent avoir une portée véritablement nationale. En outre, les Canadiens se méfient de plus en plus des conséquences environnementales de la mondialisation, du libre-échange, ainsi que du programme économique corporatiste et hiérarchisé qui confère le contrôle aux pays industrialisés et la pauvreté aux masses des pays du tiers monde. Je crois sincèrement que, si les Amis de la Terre cessaient d'exister ce vendredi, ils renaîtraient lundi, probablement dans un sous-sol d'église humide d' un quartier d'Ottawa. La clé de la persistance des Amis de la Terre face à tous ces périls est simplement qu'ils sont l'incarnation institutionnelle d'une bonne idée.

Où allons-nous maintenant? Je crois que nous nous en tenons à ce que nous faisons bien, nous continuons à occuper notre place privilégiée à Ottawa, nous tirons parti de l'engagement idéaliste et compétent de notre personnel et de notre conseil national, et nous encourageons nos membres à rechercher des solutions personnelles, familiales et locales à des problèmes environnementaux qui semblent trop souvent se situer au-delà des solutions fédérales. Nous avons aussi besoin de partager notre expérience et nos instruments avec d'autres ONGE qui ont la même mentalité. Cette mise en commun peut avoir trait aux télécopieurs, à des conseillers en publipostage, aux bureaux, aux services de recherche, aux stratégies de campagnes et aux réseaux de conseils. Nous pouvons également partager notre vision d'un monde qui se soucie à la fois des êtres humains et de l'écosystème qui est notre demeure.

MIKE ROBINSON est directeur général de l'Institut arctique de l'Amérique du Nord à l'Université de Calgary, et président des Amis de la Terre.

La réapparition des masses populaires

Remise en question du statu quo

Lois Corbett

L'été 1988 semble bien loin de nous aujourd'hui. La protection environnementale figurait alors en tête de liste des «choses à faire» de tout le monde, le recrutement des membres dans l'organisme de protection de l'environnement où je travaillais croissait de jour en jour grâce à nos campagnes porte à porte et personne ne trouvait que les gouvernements en faisaient assez pour protéger la planète. Qui plus est, il faisait chaud. Les océans rejetaient des aiguilles et des sacs de plastique, rendant les plages peu accueillantes aux foules accablées par la canicule.

La réaction du public aux problèmes environnementaux prit beaucoup de gens au dépourvu à la fin des années quatre-vingts. Les politiciens n'avaient pas été mis au courant. Les bureaucrates n'étaient pas habitués à des assistances qui réclamaient des réponses. Et les groupes environnementaux traditionnels, d'abord heureux de signer un nombre croissant de reçus de charité pour les nouveaux dons qu'ils recevaient, n'étaient pas prêts à relever le défi de mobiliser leurs nouveaux membres.

Groupes communautaires

Mais le mouvement écologiste canadien peut se féliciter d'un succès retentissant : les dernières années ont été le théâtre d'une croissance spectaculaire du nombre de groupes communautaires rassemblant la masse à l'échelle locale. Ces groupes se démarquent les uns des autres, et offrent dans bien des cas une réponse à une menace particulière pour l'environnement (ex. : incinérateur à déchets dangereux, centrale thermique à charbon ou énorme barrage hydroélectrique). D'autres se forment dans certains milieux pour combler un vide, et s'attaquent à plusieurs questions environnementales en travaillant en comités de bénévoles.

Les nouveaux membres du mouvement populaire ont deux points communs : une conscience grandissante de la dégradation généralisée de l'environnement, et une conviction profonde que le gouvernement et l'industrie ne protégeront pas leurs intérêts environnementaux. Et leur existence même proclame un des principes fondamentaux du militantisme environnemental : les gens doivent se mettre au travail s'ils veulent changer le monde.

Le mouvement populaire de protection de l'environnement au Canada remet en question le statu quo au sein du gouvernement, de l'industrie et du mouvement écologiste établi. Les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que leurs représentants sont habitués à travailler avec des groupes traditionnels qui ont un personnel à temps plein et de nombreux membres. Mais ils ne sont pas aussi bien préparés à faire face à des gens qui quittent les réunions en claquant la porte ou qui en boycottent d'autres en faisant du piquetage. Un bureaucrate du gouvernement fédéral me racontait un jour qu'Environnement Canada ne pouvait accueillir ce genre de personnes lors de consultations sur des initiatives législatives, du fait que leur présence ne ferait pas avancer l'ordre du jour du Ministère ni du mouvement. Il semble qu'elles sont trop imprévisibles.

Les représentants des entreprises ne sont guère mieux. Les costumes sombres et les porte-documents du monde des dirigeants semblent mal préparés à faire face aux assauts des foules en colère qui portent des jeans. Le blabla technique des vice-présidents chargés de l'environnement industriel tombe dans des oreilles de sourds. Cette masse populaire est décidément trop déraisonnable.

Les représentants de certains organismes écologistes traditionnels et plus conservateurs ne savent que faire des alliés qu'ils viennent de découvrir. Les membres des groupes populaires recherchent souvent auprès des organismes écologistes établis des conseils et une certaine solidarité qu'ils obtiennent d'ailleurs généralement. Mais on a déjà dit à un grand nombre de militants d'organismes communautaires que les groupes pan-nationaux «ne s'engagent pas véritablement» dans les questions locales. En effet, certains membres de l'élite des mouvements écologistes évitent les contacts. Selon eux, les groupes populaires sont source d'embarras et manquent d'organisation.

La réaction de quelques représentants inquiets des milieux gouvernementaux, industriels et des groupes écologistes traditionnels face au soulèvement des organismes écologistes populaires démontre à quel point les gens puissants ont peu appris sur la participation du public au cours des dernières années. Ceci démontre un manque de compréhension des organismes à base populaire, une attitude paternaliste envers leurs voisins, et une mauvaise analyse du potentiel de ce mouvement.

Le bon sens

Partout au Canada, les groupes populaires ont certains points communs, dont la capacité d'exploiter les connaissances et les ressources locales, de réagir rapidement aux problèmes et de faire preuve d'imagination dans les solutions qu'ils proposent. Les groupes à base populaire ne sont pas imprévisibles : ce ne sont tout simplement pas des béni-oui-oui. Les groupes à base populaire ne sont pas déraisonnables : la plupart d'entre eux sont composés de gens très pratiques qui sont véritablement aptes à repérer une solution quand elle se présente. Et, s'ils ne croient pas ce qu'un représentant du monde des affaires leur dit, cela prouve tout simplement qu'ils ont beaucoup de bon sens. Et si les militants des mouvements populaires embarrassent parfois les écologistes traditionnels, eh bien! tant mieux!

Le mouvement écologiste populaire au Canada détient, je pense, le potentiel nécessaire à un véritable changement environnemental et à la survie sur ce plan. Le mouvement écologiste canadien ne fera que gagner en force et en dynamisme si les groupes à base populaire collaborent avec les plus grands organismes et influencent véritablement leurs décisions. Certains des groupes traditionnels du pays ont collaboré avec les militants de groupes communautaires pendant des années, et d'autres, plus réputés pour se parachuter dans un milieu local et en partir au bout de quelques journées d'affichage de pancartes, sont en train de changer et d'englober de plus en plus de groupes locaux dans leur prise de décision et dans leur planification. Il existe une sorte de démocratie qui oeuvre au sein du mouve-

suite p. 10

Bregha suite p. 7

problèmes noir sur blanc et en faisant appel aux sentiments qu'en défendant les vertus du développement durable ou d'un processus de consultation multilatéral.

Les ONGE font donc face à des défis difficiles à l'aube des années quatre-vingt-dix. La plupart d'entre elles continuent d'avoir des problèmes financiers. Le «verdissement» du gouvernement et des affaires rend désuètes bien des stratégies qu'elles appliquaient. L'avènement du paradigme du développement durable force les ONGE à être beaucoup plus explicites dans leur façon d'aborder les liens entre l'environnement et l'économie, et à faire face à de nouvelles questions telles que la compétitivité et le commerce. De puissants organismes déjà en place, tels que les instituts de recherche, font leur entrée dans l'arène et attaquent le quasi monopole que détenaient les ONGE en analyse publique des questions environnementales. Les ONGE devront s'adapter à ces changements si elles veulent demeurer une voix constructive dans le débat environnemental.

FRANÇOIS BREGHA a collaboré avec les ONGE et le gouvernement fédéral. Il est actuellement associé de Resource Futures International.

Corbett suite p. 9

ment écologiste et qui ne peut que s'améliorer.

Le mouvement écologiste à base populaire entraînera le Canada dans le meilleur des mondes durable. En échangeant leurs idées et leurs solutions, les groupes locaux deviennent le pilier du mouvement écologiste national. La plupart des groupes à base populaire du Canada ne consacrent pas beaucoup de temps ni d'énergie à définir le développement durable : ils agissent plutôt. Ils ont comblé le fossé entre la théorie et l'action, et peuvent offrir de véritables solutions mondiales au lieu de se livrer à des spéculations environnementales de chercheurs, parce que leurs membres travaillent dans les bois, cultivent les champs et pêchent dans les océans.

LOIS CORBETT est un écrivain pigiste qui vit à Toronto. Elle était auparavant directrice générale de l'Ecology Action Centre à Halifax.

McMillan suite p. 6

est beaucoup moins divertissant qu'autrefois. Certains doivent encore s'adapter au changement.

Le chroniqueur du *Globe and Mail*, Jeffrey Simpson, a écrit ce qui suit : «À l'époque des groupes d'intérêts, les médias vont s'emparer de presque toute manifestation, conférence de presse ou autre expression de mécontentement pour fustiger le gouvernement du jour.» Selon moi, le commentaire de Simpson s'applique par excellence au vieux style de l'écologiste agitateur qui ne peut ou ne veut pas s'adapter aux nouvelles attentes du public voulant que les militants d'action sociale soient plus que des critiques à la voix perçante ou stridente. À l'instar de Margo Channing, la reine vieillissante de Broadway dans le grand classique du cinéma, «All About Eve», ces vedettes militantes perdent vite de leur lustre. La seule étincelle qu'il leur reste s'apparente plus au fiel qu'à l'éclat. Mais elles ne se rendent pas compte que le grand public est peu friand de ce qui avait autrefois saveur de magie.

L'environnement est trop important pour que l'on en fasse un objet de jeux politiques et idéologiques.

Depuis que j'ai déménagé à Boston à la fin de 1989, je suis frappé par la modération combien plus grande des groupes de protection de l'environnement aux États-Unis face aux problèmes de cet ordre. Certes, ils savent être batailleurs et mordants au besoin, mais leur but est de faire valoir leur position sur la question, et non pas de marquer des points à tout prix - sans parler de l'idéologie partisane de la contrebande - au nom de l'environnement. La différence d'attitude est peut-être une question de maturité. Les organismes américains tels que Sierra Club (fondé en 1892) et la National Audubon Society (fondée en 1886) existent depuis très longtemps. Par contre, au Canada, Pollution Probe (1969) et les Amis de la Terre (1978), par exemple, sont encore jeunes.

Quelle qu'en soit la raison, les principaux groupes de protection de l'environnement américains se montrent beaucoup plus astucieux dans leur manière d'aborder les problèmes et de recruter leurs membres. Ils évitent la partisanerie et les politiques absolues pour au contraire former un milieu aussi vaste que possible qui soit favorable à l'environnement. Ces groupes savent que la politique de l'exclusion ne sert qu'à les marginaliser.

Au Canada, les meilleurs groupes de protection de l'environnement (ex. : le Fonds mondial pour la nature, la Fédération canadienne de la nature, la Fédération canadienne de la faune, la Société pour la conservation des sites naturels et, à l'échelle provinciale, le Island Nature Trust) adoptent cette même attitude de «grand chapiteau». Ils encouragent tout le monde, quelle que soit leur orientation politique ou idéologique, à se joindre à eux pour les aider à sauver la planète. C'est pourquoi ces groupes vont survivre bien longtemps à d'autres qui se sont évanouis dans l'obscurité.

De plus en plus, les groupes de protection de l'environnement qui cherchent à créer un milieu aussi vaste que possible seront ceux que les dirigeants du pays et le grand public prendront au sérieux. Les autres seront laissés pour compte. Et ils le mériteront, parce que l'environnement est trop important pour que l'on en fasse un objet de jeux politiques et idéologiques.

Tout citoyen de la planète Terre a une grosse dette envers les écologistes qui ont travaillé de façon désintéressée bien avant nous, lorsque la cause exigeait des mesures égales de courage et de persévérance pour compenser le manque d'appui général du public. Maintenant que cette cause jouit d'une approbation quasi universelle, il incombe aux écologistes d'adopter une politique d'accueil. Par définition, un mouvement véritablement populaire ne peut agir autrement.

L'HONORABLE TOM MCMILLAN est consul général du Canada en Nouvelle-Angleterre. Il était autrefois ministre de l'Environnement du Canada.

Préparons-nous à de nouveaux défis

Julie Gelfand

Plusieurs questions et défis se poseront au milieu environnemental durant les dix prochaines années, mais je n'en aborderai que quelques-uns dans cet article.

Tolérance. Les environnementalistes des années quatre-vingt-dix devront se montrer de plus en plus tolérants face aux diverses façons de résoudre nos graves problèmes d'environnement. C'est parce que l'environnement est maintenant le problème de chacun, et non la chasse gardée de l'«environnementaliste».

Un grand nombre de Canadiens se considèrent aujourd'hui comme des environnementalistes. Mais les membres des ONGE trouveront cette idée difficile à accepter. À moins que vous ne soyez un environnementaliste selon la définition de certains secteurs du milieu environnemental, vous n'êtes pas un «vrai» environnementaliste. Certains environnementalistes, dont l'attitude est encore «plus royaliste que le roi», croient que, si vous ne pensez pas ou n'agissez pas comme eux, vous n'êtes digne que de mépris. Cette attitude devra changer si tous les secteurs de la société (gouvernement, entreprises, jeunes, main-d'oeuvre et groupes confessionnels) continuent d'adopter la cause de l'environnement. Tout le monde doit participer à ce mouvement et les environnementalistes devront accepter et tolérer toutes les formes d'écologisme, aussi variées soient-elles.

Appui du public. Les groupes de protection de l'environnement font face à un défi terriblement difficile en période de récession : la collecte de fonds.

Toutefois, le publipostage consomme beaucoup de papier, ce qui est souvent considéré comme un gaspillage. Bon nombre de gens n'aiment pas l'alternative qui est le télémarketing mais, à ce jour, les organismes de bienfaisance n'ont guère d'autre choix pour solliciter des fonds et recruter de nouveaux membres.

Pour solliciter l'appui du public, les groupes doivent souvent choisir des questions qui retiennent l'attention des gens. Mais, lorsqu'on travaille avec les entreprises ou les gouvernements pour élaborer des solutions efficaces aux problèmes d'environnement, on ne retient généralement pas l'attention. Cette attitude n'encourage en rien les ONGE à collaborer avec d'autres secteurs de la société.

De même, le message que l'on envoie dans le sac de publipostage est généralement quasi apocalyptique. Même s'il rapporte des fonds, il lasse le public. Les ONGE doivent commencer à expliquer aux gens ce qu'ils peuvent faire à titre individuel pour changer les choses. Et elles doivent célébrer les cas de réussite. Le milieu des ONGE a beaucoup à apprendre sur la façon de présenter les problèmes d'une manière qui n'afflige ni culpabilise le public.

Plusieurs amis m'ont dit qu'ils ne donnent plus d'argent aux organismes de protection de l'environnement, parce qu'on leur annonce «toujours la fin du monde» ou parce qu'ils se sentent «vertement coupables ... ou coupables d'être vivants». Ces messages ne contribueront pas à recueillir l'appui du public, pas plus qu'ils ne contribueront à changer le comportement des gens, ce qui est notre objectif ultime.

Pourquoi y a-t-il une telle diversité de groupes de protection de l'environnement? Cette question revient sans cesse parmi les donateurs. Il est difficile de comprendre pourquoi il y a tant de groupes qui font apparemment la même chose. Les ONGE vont devoir se différencier davantage aux yeux du public. Mais nous devrons aussi collaborer plus étroitement à l'avenir. Nous devons mettre sur pied des projets communs et partager nos ressources. Les fusions s'imposeront peut-être dans l'avenir.

Consultations à outrance. Les ONGE demandent depuis longtemps de participer au processus décisionnel. Nos voeux sont aujourd'hui exaucés. La seule difficulté est que tout le monde veut nous consulter sur n'importe quelle question d'environnement. Cette situation n'est pas le propre des ONGE. Les représentants des entreprises et des associations se plaignent des mêmes effets.

La consultation devient difficile pour certaines ONGE qui sont dans une situation financière précaire. Bien souvent, aucune rémunération n'est offerte pour les conseils de l'environnementaliste, et pourtant, les consultants engagés pour faciliter les processus de consultation sont souvent très grassement payés. Un grand nombre d'ONGE demandent, voire exigent une indemnité journalière en échange de leurs conseils. Cette exigence semble tout à fait légitime et donne aux avis ainsi prodigués par le représentant des intérêts publics leur véritable valeur.

L'autre problème que posent les consultations est que, souvent, les ONGE n'ont pas les ressources nécessaires pour assurer le soutien à la recherche scientifique qu'exigent les consultations techniques. Au fur et à mesure que les questions d'environnement se compliquent, et que le secteur des affaires est en mesure d'augmenter les ressources (humaines et financières) qu'il offre à la résolution de ces problèmes, les groupes de protection de l'environnement ont de plus en plus de mal à suivre.

Compétences en Gestion. Les environnementalistes prêchent souvent qu'ils connaissent les réponses et que le milieu des affaires doit les obtenir auprès d'eux. Mais il y a des cas où ce devrait être l'inverse, surtout quand il s'agit de gérer des organismes efficaces et rentables qui obtiennent des résultats. Ceci est particulièrement vrai dans le domaine de la planification stratégique et de la gestion des ressources humaines, domaines qui, souvent, ne sont pas une priorité pour les ONGE, mais qui ont un impact énorme sur l'efficacité. Les questions de moral et de stabilité financière sont rarement considérées comme primordiales, parce qu'elles ne contribuent en rien à sauver la planète. Mais ce raisonnement est faux.

Ce sont les membres de tout groupe écologiste qui constitue sa ressource la plus précieuse. Si les structures existantes sont bien gérées, les groupes de protection de

suite p. 20

Il nous faut une voix qui parle au nom de tous

Un seul grand mouvement écologiste

Dick Martin

Il ne fait aucun doute que la stratégie d'un grand et puissant lobby en faveur d'une action politique concertée est aujourd'hui une réalité Canadienne. Né dans les années soixante et soixante-dix aux États-Unis, il a traversé la frontière au début des années quatre-vingts.

Le maître incontesté de cette stratégie est le puissant Conseil canadien des chefs d'entreprises (CCCE). Parmi ses coups d'éclat, citons l'adoption de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il a également réussi à faire abolir la taxe sur les ventes des fabricants au profit de la T.P.S.

Un autre exemple frappant de ce grand lobby est celui des compagnies pharmaceutiques multinationales qui ont réussi à faire adopter le projet de loi C-91 qui était nettement dans leur intérêt sur tous les plans.

Comment ces puissants groupes de pression ont-ils surmonté une forte opposition du public et réussi à faire adopter leurs projets de loi?

Non négligeable est le fait que ces groupes de pression ont été financés par des membres qui représentent les sociétés les plus lucratives d'Amérique du Nord et du monde entier. Élément tout aussi important, ces représentants des sociétés multinationales ont été éduqués dans l'art de l'action collective. Ils ont appris à subordonner leurs programmes internes et leur ego à l'intérêt général de toutes leurs sociétés. Ils ont appris à parler d'une seule voix et leurs demandes s'étayent d'initiatives internes à l'échelle régionale et nationale.

Tout ceci ne veut cependant pas dire que les sociétés individuelles ne peuvent pas poursuivre d'autres dossiers par la voie d'un lobby indépendant ou d'une action politique. Un grand nombre des membres du CCCE, pour ne pas dire la totalité, appartiennent également à l'Association des manufacturiers canadiens, à la Chambre de commerce du Canada , à l'Association des banquiers canadiens, à l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, et à d'autres lobbies d'employeurs.

> ***Le mouvement écologiste se démarque comme un groupe qui n'a pas véritablement de lobby collectif national, ni même régional.***

Ce phénomène ne se borne pas aux intérêts des sociétés. La main-d'oeuvre organisée s'est souvent jointe à d'autres organismes pour exercer des pressions pour ou contre l'adoption d'un projet de loi. En réalité, quand on y réfléchit bien, il y a très peu d'entreprises, de groupes culturels ou de groupes professionnels qui ne se sont pas organisés en groupes de pression pour faire valoir leurs intérêts.

Le mouvement écologiste se démarque comme un groupe qui n'a pas véritablement de lobby collectif national, ni même régional. Cet état de choses doit changer si ceux d'entre nous qui se soucient véritablement de l'environnement veulent véritablement réussir à réaliser des changements positifs.

Oh! certes, les groupes de protection de l'environnement échangent de l'information, il leur arrive même de collaborer, mais on ne peut pas dire qu'ils travaillent à l'unisson, ni qu'ils sacrifient leurs questions environnementales favorites au profit d'une stratégie globale. Les différents groupes de protection de l'environnement sont toujours en rivalité pour obtenir les rares deniers du gouvernement et ils s'arrachent ceux du secteur privé. De temps à autre, ils se lancent même dans des conflits publics, sans parler des conflits privés qui se poursuivent. Tout ceci est très stérile et entrave la réalisation de nombre de leurs objectifs individuels.

C'est donc bien à tort qu'on les qualifie de mouvement écologiste : il s'agit davantage d'une anarchie écologiste. Et cet état de choses ne se corrigera que si l'on crée ce que j'appelle «un seul grand mouvement écologiste» qui substituerait l'organisation à un énorme chaos, le revenu à la pauvreté et un véritable coup de poing politique aux coups de tapette à mouches.

Ceci ne veut pas dire que les organismes de protection de l'environnement ne peuvent pas poursuivre leur voie individuelle, mais ils feront tout simplement partie d'un organisme plus grand et plus fort qui sera en mesure de faire entendre leur voix collective.

Les problèmes environnementaux auxquels nous faisons face, en tant que citoyens de la Terre et du Canada, sont si vastes et si complexes, et les anti-écologistes sont si puissants que je ne vois pas d'autre solution que de commencer à former notre propre groupe de coordination pour la protection de l'environnement.

DICK MARTIN est secrétaire-trésorier du Congrès du travail du Canada.

Les ONGE en période de transition :

Temps difficiles, changement de tactique

George Miller

Les dieux nous châtient en exauçant nos voeux

Alors, la bataille est gagnée : maintenant, que faisons-nous? Je suppose que la plupart des écologistes hésiteraient à crier victoire totale dans la guerre contre la dégradation de l'environnement. Pourtant, la conquête du coeur et de la raison des Canadiens est pour ainsi dire chose faite. Tandis que l'économie est actuellement la préoccupation première de nombre de Canadiens, l'écologisme demeure une valeur primordiale pour la majorité. Les affaires et l'industrie sont en ce moment le théâtre d'une révolution qui engendrera des mesures, procédés, et systèmes de gestion nouveaux en vue d'un progrès environnemental continu. Et tous les paliers du pouvoir ont été certes vigoureusement incités à proposer d'ambitieux programmes verts.

Peu importe l'impatience de chacun des environnementalistes qui réclament des solutions visibles et bien fondées *maintenant*, le mouvement dans son ensemble doit reconnaître que ses efforts ont réussi à sensibiliser la société et à amorcer une action. Il faudra peut-être quelque temps avant que les effets ne se fassent sentir dans l'ensemble du système. Des solutions finales demanderont peut-être de gros investissements ou d'autres progrès technologiques. Pourtant, il ne fait aucun doute qu'il n'y aura pas de recul.

Est-ce que ceci veut dire que le mouvement écologiste devrait en rester là? Au contraire, la participation de personnes bien informées et soucieuses de ces problèmes continue de s'imposer. Mais l'évolution des circonstances exige de nouvelles stratégies. Les tactiques qui étaient si efficaces pour sensibiliser le public ne sont peut-être pas les plus utiles dans la recherche de solutions. En fait, la confrontation continue et l'appel aux sentiments plutôt qu'à la raison risque d'avoir un effet néfaste à ce stade. Une nouvelle attitude s'impose.

Les ONGE ont démontré leur pouvoir d'influencer l'opinion publique et les politiques publiques et privées. Mais le pouvoir ne va pas sans la responsabilité et la reddition de comptes. Ayant sensibilisé les Canadiens au problème, les groupes traditionnels de protection de l'environnement deviennent bien vite partie intégrante de la solution à ce problème. La transition est à la fois nécessaire et opportune.

La société canadienne subit actuellement de profonds changements. Au moment où les Canadiens sont engagés dans la voie du développement durable, bon nombre d'entre eux ont perdu confiance dans l'avenir de leur pays. Le Canada tente de trouver sa voie dans un monde hostile. Notre compétitivité dans une économie mondiale est précaire, et menace la survivance et la prospérité du Canada. Notre jeunesse fait face à un avenir incertain. Nos institutions tombent dans le discrédit. Nous nous consumons de rivalités régionales et locales. Ayant axé sa politique sur une seule question, le Canada est devenu quasi ingouvernable, et nous ne faisons plus confiance à nos chefs. S'il fut jamais dans l'histoire un moment où les hommes et femmes de bonne volonté doivent conjuguer leurs efforts vers des objectifs communs, c'est bien maintenant.

S'il fut jamais dans l'histoire un moment où les hommes et femmes de bonne volonté doivent conjuguer leurs efforts vers des objectifs communs, c'est bien maintenant.

L'environnement, que la plupart des Canadiens ont à coeur, peut servir de principe unificateur dans la vie du pays. Dans le monde après-Brundtland, le Canada s'est montré imaginatif et habile à créer l'unanimité autour de la notion de développement durable. Nous sommes en train d'inventer de nouvelles structures (telles que la TRNEE) qui reposent sur la confiance et le respect mutuels. Le moment est venu pour tous les secteurs, y compris celui des affaires, d'appliquer les mêmes principes à la reconstruction d'une société qui puisse répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux de notre peuple. Si nous sommes capables de coopérer dans le domaine de l'environnement, nous pouvons aussi apprendre à coopérer dans la poursuite d'autres objectifs essentiels.

La réduction de l'appui financier préoccupe les ONGE. Il est indéniable que les ressources des gouvernements et d'autres secteurs sont étirées à leur limite (et je peux attester qu'il en va de même pour les associations industrielles!). De nos jours, la notion de valeur ajoutée semble déterminer si un organisme peut obtenir l'appui dont il a besoin pour survivre. Mais, pour ajouter une valeur qui n'existe pas ailleurs, il me semble que le mouvement écologiste doit demeurer une voix publique pour l'environnement tout en développant une véritable compétence dans la science des problèmes particuliers, dans la technologie de secteurs industriels spécifiques, et dans la géopolitique de l'environnement.

La confiance dont jouissent les groupes de protection de l'environnement dépendra de plus en plus de leur aptitude à débattre du vaste éventail de questions qui entrent en ligne de compte dans la formulation de solutions réalistes aux problèmes d'environnement. L'internationalisation des réseaux environnementaux exigera aussi une compétence plus grande. Tous ces facteurs vont probablement entraîner un surcroît de spécialisation, de réorganisation et, probablement, de rationalisation de la part des ONGE canadiennes. Il pourrait en découler une structure plus cohérente.

Comme tout autre secteur, le mouvement écologiste sortira métamorphosé de cette époque de changement. Mais je suis convaincu qu'il en ressortira plus efficace que jamais dans sa contribution à la recherche de solutions.

GEORGE MILLER est président de l'Association minière du Canada.

Le mouvement écologiste au Québec

De la lutte contre la pollution au développement durable

Jean-Pierre Drapeau

C'est au début des années 1970, alors que se préparait la Conférence internationale de Stockholm de 1972 sur l'homme et l'environnement et que la communauté internationale commençait à s'inquiéter de l'état de l'environnement, que le mouvement environnemental a pris de plus en plus d'ampleur.

Les groupes du Québec, comme probablement la plupart des groupes à travers le monde, mettaient alors l'accent sur les effets directs de la pollution et denonçaient les entreprises qui en étaient responsables. Aujourd'hui, avec plus de 20 ans de recul, nous pourrions dire que c'était une époque d'affrontement, une époque de revendication pure et dure.

Deux groupes écologiques pionniers, qui existent encore de nos jours, ont été créés à ce moment-là: la Société pour vaincre la pollution (SVP), avec son président bien connu Daniel Green, et la Society to overcome pollution (STOP) où milite Bruce Walker.

L'ère de la conservation

Vers la fin des années 1970, alors que les pays fortement industrialisés font face à une crise énergétique sans précédent, une nouvelle école de pensée met en évidence l'état limité des ressources de la planète et demande qu'on soit plus économe en matière d'énergie et de ressources naturelles. On constate qu'il ne suffit plus de lutter contre la pollution, mais qu'il faut d'abord s'attaquer aux causes globales de la dégradation de l'environnement et appuyer la gestion des ressources sur des principes de conservation.

C'est alors la publication de la Stratégie mondiale de la conservation. Dans la foulée de la Stratégie mondiale, des individus et des organismes se regroupent au Québec pour fonder l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) et le magazine FRANC-NORD (qui deviendra par la suite FRANC-VERT). Parmi les leaders des premières années de l'UQCN, on retrouve des personnalités maintenant bien connues et respectées dans le mouvement environnemental québécois, les Harvey Mead, Luc Gagnon, André Delisle, Yves Bédard, Nathalie Zinger, Benoit Gauthier, Manon Lacharité, etc.

Un rôle important

D'autres groupes se font connaître pour leurs actions concrètes. En 1988, la Fondation pour la sauvegarde des expèces menacées, présidée par Jacques Prescott, organise à Tadoussac le Forum international pour la suivie du béluga, afin de favoriser la concertation et la prise en mains, par les organismes du milieu, de la gestion d'une ressource naturelle importante pour le développement socio-économique local. Toujours en 1988, l'Association québécoise de lutte contre les précipitations acides (AQLPA), avec à sa tête des écologistes comme André Bélisle, Yves Guérard et Normand Bergeron, connaît des heures de gloire et sensibilise les Québécois au problème des pluies acides.

Vers la fin de la décennie 1980, une dernière école de pensée s'impose, inspirée par les travaux de la Commission Brundtland. Sous l'influence du Rapport Brundtland, de nombreux groupes écologiques du Québec s'intéressent davantage aux grands problèmes écologiques mondiaux que sont les pluies acides, les émissions de gaz à effet de serre ou l'amincissement de la couche d'ozone et reconnaissent que seul un développement durable conciliant économie et environnement pourra régler ces problèmes, autant à un niveau local qu'au niveau planétaire.

Les débats se multiplient en vue de la concertation nécessaire entre les promoteurs et les groupes d'intérêts. Dans son numéro de janvier 1991, le magazine FRANC-VERT (que j'ai eu l'honneur de diriger, de 1987 à 1992) publie un supplément spécial intitulé "Le Québec vert de l'an 2000" où des personnalités de divers groupes d'intérêts (entreprises, syndicats, groupes écologiques, etc.) décrivent leur vision de l'avenir écologique et du développement durable au Québec. A partir de ce moment, FRANC-VERT publie régulièrement des articles qui soulèvent des débats chauds sur le développement durable: natalité, chasse aux phoques, énergie, etc.

Apport des scientifiques

Les années 1990 verront aussi l'implication de scientifiques qui répondent ainsi à l'appel de la Commission Brundtland. Au Québec, le Groupe de recherche appliqué sur la macro-écologie, fondé entre autres par Luc Gagnon et Yves Guérard, se prononce de plus en plus sur les sujets globaux d'intérêt écologique, avec des documents étoffés de réflexion. Enfin, tout récemment, des scientifiques et des écologistes de renom (Pierre Dansereau, Pierre Bourque, Jacques Prescott, Yves Guérard, Francis Cabot et l'auteur du présent texte, Jean-Pierre Drapeau) annonçaient la création de l'Union pour le développement durable qui se donne pour mission de favoriser un climat serein et empreint de rigueur scientifique et intellectuelle dans les discussions reliées au développement durable, au Québec et dans le monde. L'Union veut aussi rétablir les faits et la réputation du Québec en tant que société responsable en matière d'environnement et en tant que société démocratique respectueuse des droits de la personne, en particulier en ce qui concerne les Autochtones. Parmi les principaux objectifs de l'Union, on note les deux suivants:

suite p. 20

Les multiples facettes de la vérité

Il nous faut admettre qu'il n'y a pas qu'une vérité

Leslie Whitby

J'ai toujours cru faire partie intégrante du mouvement écologiste, mais cette perception fut anéantie lors de mon entrée à Environnement Canada en 1983. Tout à coup, les membres des groupes auxquels j'étais autrefois associée s'intérogeaient sur les convictions et les raisons qui me motivaient dans l'exercice de mes fonctions. Ils se qualifiaient d'environnementalistes, mais excluaient de ce groupe la plupart des employés d'Environnement Canada qui partageaient pourtant la même vision de notre précieuse planète. Cet antagonisme créa des barrières artificielles, non seulement entre le gouvernement et les groupes de protection de l'environnement, mais parmi tous ceux et celles qui se préoccupaient de l'environnement. Il a fallu travailler d'arrache pieds, au fil des ans, pour éliminer ces barrières, pour apprendre à communiquer, à collaborer et à se faire confiance.

Les groupes de protection de l'environnement ont toujours été des éléments importants de mon travail au gouvernement. Il fut un temps où de jeunes gens brillants faisaient régulièrement leur entrée au gouvernement, venant ainsi rafraîchir le service public avec de nouvelles idées, méthodes et perspectives. Or, aujourd'hui, les occasions d'attirer de nouvelles recrues au sein de la fonction publique sont restreintes. La voie permettant au gouvernement d'avoir accès à ces nouvelles idées consiste à améliorer ses relations avec les groupes de protection de l'environnement. Les membres de ces groupes apportent bel et bien une perspective différente aux problèmes et de l'élaboration des politiques. Et les gouvernements ont besoin de cette perspective.

Avec la méfiance qui entoure la perception qu'ont la plupart des Canadiens de leurs institutions, il est très facile pour les gens qui travaillent dans la fonction publique de s'isoler du peuple. Les groupes de protection de l'environnement, en particulier ceux qui oeuvrent à l'échelle locale, sont ceux qui collaborent beaucoup plus étroitement avec les particuliers et les collectivités, connaissant leurs problèmes et le genre de solutions susceptibles de réussir. Il est indispensable que le gouvernement ait accès à cette perspective s'il veut que les politiques qu'il élabore cadrent avec la solution recherchée. L'éducation des élèves et des adultes, la sensibilisation du milieu, la transmission des connaissances et du savoir-faire, voilà autant d'activités qui sont les points forts de ces groupes et elles jouissent d'une très grande crédibilité auprès du grand public. Le ralliement des forces est bénéfique à chacun d'entre nous.

Chacun d'entre nous éclaire les problèmes de sa propre perspective, à partir de ses expériences personnelles. Nous partageons peut-être la même vision, mais nous ne sommes pas toujours d'accord sur les faits, les répercussions, les coûts, les priorités ou les valeurs sociales dont il faut tenir compte dans cette solution. Ceci ne veut pas dire que nous essayons de nous coopter dans la solution. Nous tentons plutôt d'admettre que la vérité a maintes facettes, et non pas une seule.

C'est la compréhension du point de vue de chacun qui engendre la richesse des solutions que nous détenons aujourd'hui, solutions qui intègrent les valeurs et les perspectives de chacun. L'écosystème fleurit dans la diversité, à l'instar des types de solutions que nous découvrons ensemble. La science et les faits peuvent réduire les différences qui nous séparent, mais c'est la diversité de nos valeurs qui nous soudent en tant que société. C'est la diversité de nos idées qui nous permet d'aller de l'avant.

Mais les factions qui s'opposent, qu'il s'agisse de peuples ou de familles, ne peuvent tirer profit de la multitude de possibilités qui s'offrent à elles. Je réfléchis aux années durant lesquelles j'ai eu l'occasion d'observer un changement majeur chez tous les membres du mouvement écologiste, qui est passé de la confrontation à la collaboration. Personne au gouvernement ne songerait aujourd'hui à concevoir une vaste solution à quelque problème environnementaux sans consulter les groupes de protection de l'environnement. D'autres intervenants partagent cette attitude. De plus, les groupes de protection de l'environnement insistent souvent sur une participation réelle des intervenants, et non pas sur une consultation personnelle. C'est là une relation qui s'est bâtie avec le temps, qui s'est bâtie sur les succès reconnus par toutes les parties en cause, relation qui permet de s'attaquer plus facilement à des problèmes de plus en plus ardus, de s'ouvrir à de nouveaux domaines, d'apprendre ensemble et de partager.

Je crois que c'est la solidité de ces liens qui fait l'originalité des Canadiens. Elle a engendré notre façon de résoudre les problèmes et de prendre des décisions en commun dans le domaine de l'environnement. Au fur et à mesure que les frontières bougent, avec la mondialisation des marchés et de notre environnement, c'est la force de ces relations qui fait notre originalité, et pas nécessairement les institutions qui les accueillent. Souvent dénué de formalités, notre processus décisionnel collectif a produit des résultats qui sont connus et respectés à l'échelle internationale. L'intérêt international pour l'expérience canadienne, je crois, en est un pour la collaboration, la créations de partenariats réels et l'appui que nous nous offrons l'un l'autre.

Pour ce qui est de l'avenir, je crois que c'est la qualité de cette relation qui nous maintiendra à l'avant-garde de l'action dans le domaine de l'environnement, et qui se répandra dans d'autres domaines. Le leadership mobilise cette diversité de la vérité au profit de nos objectifs communs et c'est ce qui en assure le succès. Peut-être ne recherchions-nous pas le leadership en agissant de la sorte, mais c'est ce à quoi nous sommes parvenus.

LESLIE WHITBY est directrice générale d'Innovation et diffusion technologiques au ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie du Canada.

Enfin acceptés et attendus, mais à quel prix?

Beatrice Olivastri

Appuyez sur le bouton de rembobinage et examinez la situation des ONGE dans les années soixante-dix. Les représentants du gouvernement pouvaient claquer la porte aux représentants de l'«intérêt public» et ils ne se gênaient pas pour le faire. Après tout, ils étaient, eux, les hauts fonctionnaires, employés pour représenter l'intérêt public. Pourquoi la machine gouvernementale devrait-elle s'arrêter suffisamment longtemps pour laisser les marginaux radicaux lui mettre des bâtons dans les roues?

Maintenant, appuyez sur le bouton d'avance rapide et examinez la situation des ONGE dans les années quatre-vingt-dix. Non seulement les représentants des ONGE sont invités à participer à des consultations qui ne cessent de se multiplier, mais leur participation est aussi considérée comme essentielle au développement de bonnes mesures publiques. Les groupes de protection de l'environnement sont recherchés par le gouvernement, voire par certains chefs d'entreprise aujourd'hui, pour présenter leur vision, pour participer à la recherche et pour contribuer à la prise de décision dans une longue liste d'initiatives qui, pour les organismes fédéraux à eux seuls, couvre environ 42 pages.

Si l'on regarde vingt ans en arrière, quelle évolution s'est faite, année après année, lentement mais en profondeur, et qui se poursuit! On pourrait croire que, faisant l'objet d'un certain degré d'acceptation et même d'attente, le rôle des ONGE est assuré comme une force au sein de la prise de décision en matière d'environnement au Canada. Au contraire, les ONGE s'interrogent aujourd'hui sur leur survie, purement et simplement. N'est-ce pas curieux qu'au moment même où leur capacité d'apporter des solutions de rechange et des analyses constructives à la planification et au gouvernement de notre pays est reconnue, que leur avenir même soit remis en question?

Avec leur infrastructure de soutien actuelle, peu d'ONGE peuvent se permettre de passer beaucoup de temps en consultations. Je crois que, très souvent, les ONGE du Canada sont soutenues par leurs membres et leurs commanditaires pour exécuter la même tâche qu'il y a vingt ans, soit pour soulever des problèmes et sensibiliser le public à l'environnement et à la manière dont les êtres humains l'affectent. Lorsque nous envoyons un chèque aux groupes d'intérêts de notre choix, nous cherchons à les aider à exercer leur leadership de façon très visible.

Si nous, en tant que société, nous attendons à ce que les ONGE jouent un rôle important, alors, la société, par le biais des mécanismes gouvernementaux, devrait accorder des ressources suffisantes aux ONGE pour permettre à cette fonction de s'accomplir comme il se doit.

Je soutiendrais que nous entretenons un malentendu entre les motifs du soutien que nous, à titre individuel, accordons aux ONGE, et le fait que la société exige de plus en plus de leur temps pour qu'elles contribuent à un programme bien dosé. Si nous, en tant que société, nous attendons à ce que les ONGE jouent un rôle important, alors, la société, par le biais des mécanismes gouvernementaux, devrait accorder des ressources suffisantes aux ONGE pour permettre à cette fonction de s'accomplir comme il se doit.

Toutefois, ce rôle, même s'il est réclamé de longue date, ne devrait que compléter le rôle de leadership traditionnel des ONGE qui repose sur une réflexion indépendante et alternative, ainsi que sur une recherche d'action. Ce dernier type de leadership devrait recevoir un appui, quoique beaucoup plus fort, par la voie de contributions personnelles et de commandites.

Ceux qui représentent les intérêts du public par l'intermédiaire d'organismes intègres doivent élargir leur infrastructure de soutien actuelle pour assurer leur survie, et non pas substituer à leur financement les ressources gouvernementales. Ceci dit, je crois que les gouvernements devraient fournir aux ONGE un ensemble global de mécanismes de soutien qui reposerait sur la reconnaissance que la participation à l'élaboration de mesures publiques est devenue partie intégrante de la démocratie. On en trouve déjà certains éléments dans les programmes de financement qui existent aujourd'hui pour financer certaines dépenses telles que les frais de déplacement de participants à certaines consultations. Le financement des intervenants existe aussi dans certains cas. Mais de nouvelles ressources s'imposent pour permettre aux ONGE de participer efficacement aux consultations. Ces ressources pourraient avoir trait à la recherche, aux indemnités de traitement et aux frais de garde des enfants pour ceux qui participent à ces consultations.

Le défi actuel du leadership environnemental est assez différent d'il y a vingt ans. Il procède d'une vision plus stratégique et moins réactive. Mais, involontairement, cette vision stratégique risque d'être mise en péril par le nombre croissant de consultations. Elles épuisent le temps et les ressources déjà maigres dans un exercice d'homogénéisation, autrement dit la création d'un consensus, qui laisse peu d'appui pour l'innovation et la réflexion stratégique. Sans cela, la création d'un consensus ne peut qu'atteindre le plus petit dénominateur commun dans les ententes.

Nous faudra-t-il encore vingt ans pour renforcer l'infrastructure de soutien des ONGE? Il faut trouver des moyens qui ne détournent pas les fonds des membres tout en permettant à notre société de bénéficier de la contribution des ONGE à la formulation des mesures publiques.

BEATRICE OLIVASTRI est consultante en politiques de développement durable, fondatrice du Groupe Directions Nouvelles.

Générosité ou bonnes intentions seulement?

Jill Palmer

L'appui des Canadiens aux organismes de bienfaisance couvre tous les domaines : des arts et de la culture à la santé, au bien-être social, à l'éducation, à la religion, aux sports et aux loisirs, en passant par l'aide internationale et l'environnement. Notre attitude envers les nécessiteux est empreinte de compassion, et nous formulons de bonnes intentions lorsqu'on nous sollicite pour des causes qui méritent notre appui. Mais les bonnes intentions ne sont pas nécessairement signe de générosité quand il est question de dons ou de bénévolat.

Il ne fait aucun doute que nous sommes un peuple généreux. En réalité, nous nous classons deuxièmes au monde pour les dons de charité, derrière les États-Unis. (Même cette deuxième place est trompeuse, parce que les Canadiens, par le truchement de leurs impôts, donnent proportionnellement davantage que les Américains aux services sociaux ou aux oeuvres de bienfaisance que ne le font les Américains.) Mais notre aide pourrait refléter plus fidèlement nos préoccupations et nos valeurs, et le soutien que nous accordons aux causes environnementales ne fait pas exception.

Très peu de recherches historiques ont été faites sur les dons de charité au profit des organismes et des causes de l'environnement au Canada. Ce que nous savons provient de quelques études de recherche qui ont été menées par les organismes de protection de l'environnement mêmes, et tout le reste n'est que fantaisie.

Une étude récente de la Charities Aid Foundation de Londres, en Angleterre, nous révèle que, durant le mois de mars 1991, une proportion de 58 pour 100 des répondants canadiens ont fait un don à un organisme de bienfaisance et que 25 pour 100 se sont portés bénévoles. Parmi eux, 5 pour 100 des donateurs et 7 pour 100 des bénévoles disent avoir apporté leur soutien à des causes environnementales, tandis que 7 pour 100 des donateurs et 4 pour 100 des bénévoles ont aidé des organismes de conservation de la faune. Seuls les organismes d'aide internationale ont reçu un appui égal ou inférieur. Par comparaison, les organismes religieux ont reçu l'appui de 50 pour 100 des donateurs et de 28 pour 100 des bénévoles, tandis que les organismes médicaux ont bénéficié de 49 pour 100 et de 20 pour 100 de l'aide respectivement.

Tandis que l'appui accordé par les entreprises aux causes environnementales est certainement à la hausse, il ne semble pas avoir été une priorité dans le passé, comparativement à l'appui accordé à d'autres causes. L'Institut de recherches en dons et en affaires publiques a rapporté au Conference Board du Canada qu'en 1990, les causes environnementales n'ont reçu dans l'ensemble que 1,9 pour 100 des contributions des entreprises, d'après les 233 d'entre elles qui ont présenté un rapport. Le point de vue dudit Institut pour 1992 était positif, dans le sens où la plupart des entreprises qui ont répondu au sondage ont déclaré qu'elles maintiendraient, voire augmenteraient leur appui financier aux causes environnementales.

Même s'il s'avère que l'appui financier accordé à l'environnement ne correspond qu'à une petite partie de l'aide de la population aux organismes de bienfaisance dans leur ensemble, nous savons certes que la connaissance qu'a le public des problèmes qui menacent la santé de l'environnement a grimpé en flèche (même malgré les récents rapports qui font état d'un intérêt à la baisse), tout comme l'action du public. Nous remplissons consciencieusement nos poubelles bleues de boîtes de conserve, de pots en verre et de journaux à des fins de recyclage; nous avons commencé le compostage dans nos jardins et sur le balcon de nos appartements. Nous évitons aussi les emballages superflus et réutilisons nos sacs de plastique, si tant est que nous nous en servions.

En bref, nos intentions et nos actions sont bonnes en ce qui concerne notre contribution à la conservation de notre fragile environnement, mais pas en ce qui concerne notre appui financier aux causes environnementales. Nous avons l'impression d'être généreux et de bien faire en réduisant notre consommation, en réutilisant et en recyclant les produits. Mais le besoin de dons en argent n'est tout simplement pas assez manifeste.

Le public ne fait pas nécessairement l'équation entre sauver la Terre et donner de l'argent aux causes qui s'y rapportent. Un sondage effectué en 1991 pour le programme IMAGINE du Centre canadien pour la philanthropie a révélé que, même si les Canadiens disent qu'ils veulent participer davantage à l'amélioration de la qualité de vie dans leur milieu, ils ne sont pas conscients du fait que la façon d'y parvenir consiste à appuyer les causes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance, et que ces causes et organismes offrent une aide et des solutions aux préoccupations communautaires.

Il y a quelques réponses évidentes à tout cela. Il est manifeste que les Canadiens ont besoin de mieux comprendre le secteur des oeuvres de bienfaisance et toutes ses composantes. Il leur faut comprendre le fonctionnement des organismes de bienfaisance et à but non lucratif, pourquoi ils sont nécessaires, les résultats qu'ils obtiennent et l'ampleur de l'aide qu'ils apportent à la société canadienne. Ce portrait devrait être peint dans une lumière qui charme le sentiment. Si l'on s'aperçoit qu'«on y trouve personnellement son compte», la tendance à donner s'accentuera.

Les organismes de protection de l'environnement doivent nourrir leurs donateurs et les traiter comme des personnes, et non pas comme des noms sur une liste. Ken Wyman, de Ken Wyman and Associates (conseillers en campagnes de souscription) souligne que les gens donneraient plus, et qu'ils seraient plus nombreux à donner si on le leur demandait. C'est là une idée simple qui n'a pas été pleinement exploitée.

Avec une éducation plus poussée, en faisant appel aux bons sentiments, en faisant plus de demandes et en les ciblant bien, le fossé entre les bonnes intentions des Canadiens et l'appui qu'ils accordent aux causes environnementales, entre autres, pourrait bien se combler.

JILL PALMER est directrice des relations publiques du programme IMAGINE du Centre canadien pour la philanthropie.

Les partenariats : panacée ou baril de poudre

Ken Cox

Mentionnez le mot partenariat devant les distributrices à café de l'ONG de votre ville et vous obtiendrez tout l'éventail de réactions possibles. Ce phénomène tient à l'expérience qu'en a faite l'individu ou l'organisme, qui aura été ou bien très positive ou bien tout à fait à l'opposé. Néanmoins, selon le programme de l'organisme, les partenariats sont peut-être le meilleur moyen, et le seul possible sans doute, d'atteindre ses objectifs dans les années quatre-vingt-dix.

En 1991-1992, la Commission on Environmental Quality, créée par le président des États-Unis, a étudié un grand nombre de partenariats existants dans les secteurs public et privé pour sensibiliser davantage le pays à l'interdépendance des objectifs économiques et environnementaux, ainsi qu'à certains des moyens d'y parvenir. Le rapport final de ladite Commission demandait un «changement de mentalité» pour remplacer le vocabulaire de la dernière décennie (ex. : agiter, rechercher, légiférer, réglementer et faire des compromis) par un vocabulaire des années quatre-vingt-dix comprenant par exemple prévoir, collaborer, innover, démontrer, communiquer et éduquer.

Le secteur des affaires et celui du gouvernement expriment les mêmes intentions des deux côtés de la frontière, et notre «fenêtre ouverte sur un monde de possibilités», qui permettront d'attacher des programmes basés sur des ressources réelles à l'Accord de libre-échange et à l'Accord de libre-échange nord-américain, représente peut-être le plus grand défi et la plus belle occasion à la fois que le secteur des ONG ait jamais connus depuis des décennies. Nous savons tous que les oiseaux, les abeilles, les papillons, entre autres, ne respectent pas les frontières politiques. Les partenariats internationaux visant à protéger et à mettre en valeur ces ressources pourraient être la solution des années quatre-vingt-dix.

Un exemple en est le Comité responsable du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Ce Plan propose une nouvelle vision de la gestion de la sauvagine. Il reconnaît la «conservation des terres humides» comme essentielle au défi de la gestion de la sauvagine; il reconnaît aussi le besoin d'influencer la politique d'aménagement du territoire ainsi que de répandre cette politique dans de vastes régions d'Amérique du Nord. Il souligne enfin le besoin de partenariats représentant les organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux, territoriaux et d'États, des organismes privés (à but lucratif ou non), des propriétaires fonciers et d'autres citoyens.

les partenariats sont un moyen logique et efficace d'aborder un grand nombre des aspects qui posent problème dans le domaine des ressources naturelles.

Le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) est un partenariat national créé en vue de coordonner les programmes de conservation des terres humides dans ce pays. Le Groupe de travail canadien de conservation des terres humides a été créé sous les auspices dudit Conseil pour évaluer et définir les stratégies à adopter en vue d'appliquer les recommandations formulées par le Forum sur la protection des terres humides, parrainé par la TRNEE en 1990. Les membres chargés de concrétiser ces recommandations comprennent : Environnement Canada, Habitat faunique Canada, Canards illimités Canada, la TRNEE, l'Institut canadien des urbanistes, la Fédération canadienne de l'agriculture et l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers.

Le but suprême de ces partenariats est de collaborer de façon coordonnée afin de faire progresser le programme des ressources naturelles du gouvernement fédéral, ainsi que celui des provinces et territoires, en même temps que celui du secteur privé (lucratif et non lucratif). Ces partenariats illustrent les avantages que l'on peut retirer d'un travail avec le gouvernement, plutôt que contre lui. Dans un véritable esprit de démocratie directe, ces nouveaux partenariats de ressources naturelles englobent l'individu, la collectivité, les ONG, les entreprises et les gouvernements.

Les ONG, qui ont bâti leur réputation et leur clientèle en sensibilisant le grand public, trouvent parfois leur financement dans ce même public. Ces organismes trouvent parfois difficile de se soumettre au plus grand bien du partenariat ou du projet qui se présente au lieu d'être le leader reconnu. Toutefois, dans un monde où les budgets ne cessent de décroître, et où l'intégration des politiques sociale, économique et fiscale ne fait que croître, dans une arène politique qui subit de profonds changements, et dans une évolution vers une économie nord-américaine, voire mondiale, les partenariats sont un moyen logique et efficace d'aborder un grand nombre des aspects qui posent problème dans le domaine des ressources naturelles.

Il existe de bonnes directives sur la façon d'établir un partenariat, de le faire fonctionner et de prévoir sa durée de vie. Les échecs des partenariats s'expliquent peut-être en grande partie par une mauvaise structure. Les questions clés qu'il faut régler comprennent la définition des objectifs, la formation, le déroulement des programmes, le règlement des différends, la fermeture et la révision des programmes. Ainsi, les règles sont connues avant que le jeu ne commence. Il est ainsi plus facile de rappeler à chaque partenaire que le bien suprême pour lequel le partenariat a été créé doit passer avant la reconnaissance et le mérite accordés à chaque membre du partenariat.

Les campagnes de sensibilisation des années soixante-dix et quatre-vingts, qui se sont soldées par des résultats éclatants et qui ont placé les problèmes d'environnement et de ressources naturelles en tête de l'ordre du jour, devraient maintenant céder la place

suite p. 20

Destination développement durable

Brian Staszenski

Il est des choses qui sont immuables, mais je peux vous parler d'une chose qui est en train de changer : la façon dont les groupes de protection de l'environnement trouvent leur financement. Avec la récession économique et le climat politique de plus en plus oppressant, les fonds qui étaient traditionnellement réservés au milieu écologiste s'épuisent. Contrairement aux groupes américains, les groupes canadiens ont moins tendance à se poster dans les rues pour trouver des fonds. Seuls quelques-uns d'entre eux, tels que Greenpeace, ont d'énormes machines qui dirigent leurs campagnes de financement, mais la majorité des groupes de protection de l'environnement au Canada comptaient jusqu'à présent sur les subventions du gouvernement, qu'il s'agisse de celles de la Semaine de l'environnement, des projets de création d'emplois ou (hélas) trop souvent des fonds d'assurance-chômage.

Si nous, au sein du mouvement écologiste, voulons progresser et nous maintenir, de même que nous avons imprimé l'élan visant à créer une stratégie de développement durable pour notre économie et notre environnement, nous devons aussi élaborer une stratégie de développement durable pour notre mouvement écologiste. Nous devons devenir plus autonomes en répondant à nos besoins de financement, sans toujours chercher des subventions et des dons. Nous devons créer notre propre économie et la maîtriser, en faisant ce que nous savons faire le mieux.

L'esprit d'entreprise

Nous, au sein du mouvement écologiste, avons été bénis parce que nous avons compris et savons comment faire plus avec moins. Nous sommes extrêmement efficaces dans nos entreprises comme dans notre mode de vie. Nous comprenons comment ne pas produire de déchets ou consommer d'énergie dans un pays qui, par habitant, est le plus gros producteur de déchets et le plus gros consommateur d'énergie au monde. Donc, pourquoi n'utilisons-nous pas ces connaissances pour créer des composantes animées de l'esprit d'entreprise de nos organismes qui offrent un service légitime à la société et qui, en même temps, fournissent des fonds pour financer les autres programmes qui, nous le savons, sont nécessaires? C'est ce que le Centre de ressources environnementales (ERC) de l'Alberta fait avec son programme Destination Conservation.

Cet organisme communautaire a créé le programme Destination Conservation pour aider les commissions scolaires à améliorer leurs habitudes de gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets. C'est un programme pratique et basé sur des activités, qui offre aux autorités scolaires et aux écoles qui en relèvent l'occasion de jouer un rôle de premier plan dans la réduction de la consommation de l'énergie et des ressources naturelles. Cette solution présente le double avantage d'atténuer les effets négatifs sur l'environnement tout en permettant des économies financières. Les autorités scolaires qui y participent doivent adopter officiellement une politique de conservation de l'énergie et des ressources, et elles doivent tout aussi officiellement approuver un système de remboursement pour la conservation de l'énergie et des ressources.

Destination Conservation comporte un partenariat tripartite qui réunit les autorités scolaires, l'ERC et une entreprise commanditaire. Cette dernière fournit le financement nécessaire aux premières séances de formation en cours d'emploi et au matériel du programme destiné à tous les participants. Les entreprises commanditaires participent également à un programme de prix organisé avec les écoles.

Chaque école nomme un Comité de conservation, composé du directeur ou de la directrice, d'un gardien, d'un enseignant, d'un élève et d'un parent. Le Comité de conservation offre au Student Conservation Club, une formation ou un cours pour leur apprendre à mener une évaluation énergétique de leur école qui couvre les trois principaux domaines de services publics, soit l'électricité, l'eau et le chauffage au gaz. Cette évaluation est suivie d'une campagne de conservation, série continue d'activités ayant trait à la conservation des ressources et auxquelles participe l'ensemble de l'effectif scolaire. S'il est bien mis en oeuvre, le volet d'éducation en matière d'environnement de ce programme peut favoriser les objectifs du programme d'études, et ce depuis le jardin d'enfants jusqu'à la 12^{e} année; il peut aussi donner aux activités scolaires de conservation un thème et une orientation.

Economisons l'énergie

Même si nombre de gens croient que l'efficacité et l'économie d'énergie sont dues au progrès technologique, environ 25 pour 100 de la conservation énergétique tient à l'engagement de chacun. Au cours de la première année de Destination Conservation, on parvint à réduire la consommation d'eau et d'énergie de 5 à 50 pour 100, ce qui correspond à une économie moyenne de 2 500 $ par école. De telles réductions se font sans projets d'investissements ni d'améliorations. Il est essentiel que les autorités scolaires comprennent bien comment réaliser, optimiser et, finalement, répartir ces économies afin de les augmenter au fil des ans.

Pour maintenir le dynamisme de ce programme, les économies réalisées sont partagées entre les intéressés : les autorités scolaires, chacune des écoles, le personnel d'entretien et le personnel de garde. Le Centre de ressources environnementales recueille 10 pour 100 de toutes les économies nettes durant les trois premières années du programme Destination Conservation s'appliquant à quelque autorité scolaire que ce soit. Si notre programme, protégé par un droit d'auteur, est mis en oeuvre par d'autres groupes de protection de l'environnement, l'ERC reçoit 2 pour 100 de toutes les économies nettes en guise de redevances. Comme certains arrondissements scolaires économisent parfois plus de 100 000 $ par an, Destination Conservation est une source de financement important pour le Centre de ressources environnementales.

Le programme Destination Conservation de l'ERC offre le cadre et le soutien nécessaires pour instaurer l'efficacité d'énergie

suite p. 20

Cox suite p. 18

à des partenariats coopératifs qui tentent de résoudre ces problèmes. Le programme de la gestion des ressources naturelles peut progresser davantage si une coopération s'établit dans de tels projets et si l'on tire le meilleur parti possible de nos ressources monétaires et humaines pour instaurer la viabilité et la santé dans notre environnement et notre économie.

Si les différents secteurs de la société peuvent poursuivre leurs efforts novices pour établir une confiance mutuelle, et si l'évolution vers le contrôle mutuel plutôt que la mainmise individuelle peut également se maintenir, les partenariats seront alors la voie de la réussite en gestion des ressources naturelles au cours des années quatre-vingt-dix. Sinon, la notion entière risque d'éclater.

KEN COX est secrétaire général du Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada).

Gelfand suite p. 11

l'environnement contribueront bien davantage à sauver la planète, à condition qu'ils sachent tirer le meilleur parti possible de leurs membres.

Les ONGE et les environnementalistes font face à bien d'autres problèmes dans les années quatre-vingt-dix. Mais une chose est certaine : les environnementalistes doivent changer d'ici la fin de la décennie. Ils doivent améliorer leurs compétences et leurs connaissances techniques sur le plan de la gestion et de la collecte de fonds. Ils doivent parfaire leurs connaissances dans le domaine du comportement humain et de ce qui motive les gens à changer. Ils doivent adopter une attitude positive, plus tolérante et beaucoup moins élitiste. Ce n'est qu'en acceptant et en regroupant toutes les initiatives de tous les secteurs de la société que nous serons en mesure d'assurer un avenir viable.

JULIE GELFAND est directrice générale de la Fédération canadienne de la nature.

Drapeau suite p. 14

• établir un dialogue entre les milieux scientifiques, les gouvernements, les industries et les groupes environnementaux québécois, canadiens et américains sur diverses problématiques du développement durable: hydroélectricité, fourrure, amiante, produits forestiers, etc.

• réhabiliter la réputation écologique de l'hydroélectricité, principalement au Québec, au Canada et aux États-Unis.

Voilà qui donne une idée de la manière dont certains groupes écologiques du Québec ont su, au cours des décennies, adapter leurs actions au concept du développement durable.

Directeur du magazine FRANC-VERT de 1987 à 1993, JEAN-PIERRE DRAPEAU a été récemment nommé directeur général du GRAME et il est l'un des fondateurs de l'Union pour le développement durable.

Staszenski suite p. 19

et des ressources dans les écoles, et pour que leurs élèves et leur personnel soient initiés aux questions d'énergie et de ressources. Il s'agit d'un programme environnemental intéressant et efficace : en Alberta, 21 autorités scolaires ont déjà mis en oeuvre avec succès le programme Destination Conservation. En Saskatchewan et en Ontario, des arrondissements scolaires pilotes ont déjà souscrit au programme. En Colombie-Britannique, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick, certains arrondissements scolaires ont exprimé leur intérêt.

Si nous devons maintenir notre mouvement de protection de l'environnement au cours des décennies à venir, il est primordial que nous commencions à bâtir les fondations économiques sur lesquelles reposera notre travail environnemental. J'espère que le programme Destination Conservation incarne bien cet espoir et cette assise.

BRIAN STASZENSKI est directeur général du Centre de ressources environnementales de l'Alberta, établi à Edmonton.

Stages de Roy Aitken sur le développement durable

Lors du lancement de son vidéo musical, COURAGE, en janvier dernier, la Table ronde nationale a annoncé la création du programme de Stages de Roy Aitken sur le développement durable, en collaboration avec l'International Nickel Company (INCO) et d'autres commanditaires du secteur privé. Ce programme de stages subventionne l'engagement d'un étudiant de niveau universitaire et d'un étudiant de collège communautaire qui travailleront à la Table ronde l'été précédant leur dernière année d'études. Ce programme vise à inciter les jeunes Canadiens à envisager de façon novatrice l'intégration de l'environnement et de l'économie.

Ce programme de stages honore Roy Aitken, un des pionniers du développement durable au Canada, qui est décédé en novembre 1992. En tant qu'ancien directeur général adjoint de INCO Ltd, M. Aitken fut l'un des défenseurs les plus ardents de la vision selon laquelle il faut conjuguer l'environnement et l'économie dans la prise de décisions. Outre les fonctions qu'il exerçait à INCO, il fut également membre fondateur de la Table ronde nationale.

La Table ronde nationale est heureuse d'annoncer que les stages de 1993 ont été attribués à Sarah Murdoch de l'Université d'Ottawa et Jocelyne Amyotte du collège Cambrian.

Sarah Murdoch poursuit des études en politique internationale à l'Université d'Ottawa. Durant son stage, elle évaluera si oui ou non les principes de développement durable ont été intégrés à l'Accord de libre-échange nord-américain.

Quant à Jocelyne Amyotte, elle est étudiante en technologie de génie chimique au collège Cambrian, où elle se spécialise en chimie organique et analytique, en techniques de laboratoire de précision et en informatique. Durant son stage, Jocelyne Amyotte travaillera à l'élaboration d'un programme de réduction des déchets dans les entreprises.

Renforcer l'assise de ressources limitées

Claire Fortier

Tandis que la plupart des groupes de protection de l'environnement ont pris conscience que ce secteur a amorcé une nouvelle phase de mûrissement, la plupart d'entre eux ne semblent pas avoir effectué les changements qui s'imposent pour se repositionner en conséquence. Toute campagne (et c'est ainsi que je définis le mouvement écologiste) doit commencer par une sensibilisation. À mon avis, peu de gens contrediraient que cette étape est franchie, quoique peut-être pas au point que certains souhaiteraient. Mais maintenant, le vrai défi se pose. Une fois la sensibilisation faite, comment en tirer parti?

Généralement, on commence par proposer des solutions et en susciter la mise en oeuvre. Mais c'est là chose plus facile à dire qu'à faire. Les solutions aux problèmes d'environnement ne sont pas simples et doivent reposer sur une bonne compréhension des problèmes et des causes qui les sous-tendent, ainsi que sur une analyse rigoureuse des diverses façons de les résoudre. Elles requièrent non seulement de nouvelles technologies et un changement de comportement, mais aussi un changement de valeurs : voilà un défi énorme, tout le monde en convient.

Les groupes de protection de l'environnement qui apportent de nouvelles perspectives et qui ajoutent une profondeur véritable au débat ont déjà beaucoup plus de chances de susciter une réaction positive chez les bailleurs de fonds qui sauront reconnaître et apprécier leur contribution et qui les appuieront même dans les moments durs.

Il est indispensable que les groupes de protection de l'environnement trouvent des moyens de continuer à faire progresser le programme environnemental, tout en gardant la très grande confiance que leur accorde actuellement le public. Toutefois, un obstacle majeur auquel se heurte la plupart des groupes est le manque de masse critique. Avec d'aussi maigres ressources, comment peuvent-ils se donner l'assise nécessaire pour relever un tel défi? Trois moyens seront ici exposés : rationalisation du secteur, partenariats avec d'autres organismes et particuliers et, bien sûr, financement.

Les groupes de protection de l'environnement sont légion au Canada, et reflètent un vaste éventail de points de vue et de courants de pensée. C'est du moins ce qu'on nous dit. Chaque groupe se présente comme sensiblement différent de l'autre mais, de l'extérieur, ces différences s'amenuisent beaucoup. Plus on connaît ces groupes, plus ces différences ressortent clairement, mais il faut encore s'interroger sur leur importance réelle, en particulier du point de vue des donateurs et des bailleurs de fonds.

On se tourne presque automatiquement vers les groupes de protection de l'environnement pour obtenir des commentaires sur un éventail de sujets de plus en plus complexes. Mais qui peut tenir le coup lorsque les ressources, en particulier humaines et financières, sont aussi sérieusement restreintes? Ne vaudrait-il pas mieux que quelques-unes des différences mineures qui distinguent ces organismes soient mises de côté et que les groupes tentent de collaborer plus étroitement pour mettre leurs compétences en commun? Ensemble, ils pourraient sans doute maintenir la réserve de talent dont ils ont de plus en plus besoin pour garder la confiance que le public leur accorde.

Créer des partenariats plus efficaces avec des individus et des organismes en dehors du secteur est un autre moyen de consolider une assise. Pourtant, certains aménagements s'imposeraient sans doute, mais n'est-ce pas ainsi que va le monde? Dans le secteur privé et lucratif, les petites entreprises créent des réseaux qui leur permettent de collaborer pour repérer des possibilités de marché mondial et pour soumettre des offres concurrentielles qu'elles ne pourraient faire à titre individuel. Les partenariats permettent à chaque organisme de conserver son autonomie et sa culture tout en puisant dans les ressources de l'autre. Leur souplesse permet aux individus et aux organismes dont les idées et les objectifs diffèrent de coopérer efficacement pour relever des défis précis.

Un élément important que les groupes de protection de l'environnement peuvent apporter à un partenariat tient à leur capacité de communiquer avec un public plus vaste. Et c'est là un avantage qu'il ne faut pas sous-estimer. La capacité de vulgariser des notions complexes est un véritable atout dans quelque secteur que ce soit. Par exemple, tandis que les universitaires et les scientifiques ont les moyens de faire les analyses ou recherches approfondies qui s'imposent, les structures institutionnelles au sein desquelles ils travaillent, et les compétences particulières que requiert leur tâche ne sont pas toujours compatibles avec celles qu'il faut avoir pour faire passer le message à la fois au public et à la collectivité qui prend les décisions. Si le degré de confiance entre les groupes de protection de l'environnement et les universitaires peut s'accroître, ils pourraient former une équipe très puissante! Il existe bien sûr quelques cas de ce genre de collaboration mais, selon moi, ils sont loin d'être suffisants.

Les partenariats dans d'autres domaines sont également nécessaires. Le secteur doit collaborer avec tous les intervenants pour trouver des solutions et des systèmes qui soient applicables pour chacun d'eux. La coopération, et non la confrontation, doit être le mot d'ordre. Certes, l'exploration sera toujours nécessaire, ce en quoi le secteur a excellé, mais il faut faire bien davantage.

Ce secteur était à l'avant-garde quand il s'agissait de signaler les problèmes. Ne devrait-il pas aussi être à l'avant-garde dans la

suite p. 24

Des ONGE aux QUANGOS

Comment tirer parti des créneaux disponibles

Dana Silk

Après avoir vécu presque dix ans à Paris, je suis loin de connaître aussi bien les ONGE du Canada qu'auparavant. Je n'avais pas complètement perdu de vue l'évolution des ONGE à mon retour mais je les ai certainement placées dans une perspective différente.

Ma première observation, qui apportera peut-être bien peu de consolation aux militants qui se battent encore pour obtenir gain de cause, c'est que les ONGE sont des ONG qui sont mieux développées que leur pendant dans la plupart des pays d'Europe. Toutefois, contrairement à ce qui se passe sur la scène politique européenne, le mouvement écologiste canadien existe à peine sur le plan de la représentation élue.

Comment peut-on expliquer ce paradoxe frappant? La France, par exemple, a des partis écologistes qui recueillent environ 15 pour 100 au total des suffrages, en dépit (ou à cause?) de la faiblesse de ses ONGE. Si Brice Lalonde, l'un des vieux leaders des Amis de la Terre, devenait ministre de l'Environnement (par nomination présidentielle), quelles sont les chances que quelqu'un comme David Brooks succède à Jean Charest?

Un autre paradoxe est que, malgré leur haut degré d'organisation, les ONGE canadiennes sont généralement dépourvues du profil international de certaines ONGE établies dans d'autres pays. Lorsqu'on songe au Canada dans ce contexte à l'échelle mondiale, on est plus enclin à penser aux citoyens canadiens qu'aux ONGE canadiennes. Un grand nombre des personnes en question sont issues ou ont bénéficié du mouvement des ONGE, bien sûr, mais le mérite d'une telle mise en valeur du potentiel a rarement été attribué aux ONGE mêmes.

La vie est pleine de paradoxes, toutefois, surtout en période de transition. Ceci est particulièrement vrai si l'on pense aux millions de personnes sans emplois ou sous-alimentées dans un monde d'abondance, qui souffrent directement des politiques de l'ajustement structure ou de bouleversements politiques. La transition à laquelle font face aujourd'hui les ONGE du Canada comportera des choix difficiles, mais relativement peu de gens en souffriront directement et elle pourrait comporter des avantages à long terme.

Pour certaines ONGE canadiennes, le choix semble être soit se développer en un mouvement plus global, soit se concentrer sur des problèmes plus précis, pour ne pas dire des régions plus précises. Même si d'aucuns garderont peut-être la nostalgie du bon vieux temps où les écologistes étaient des écologistes et les promoteurs des promoteurs, je crois que les ONGE devraient être à la hauteur du défi et s'adapter à l'évolution des circonstances plutôt que de se replier sur des méthodes et structures plus courantes.

L'évolution des ONGE vers des mouvements de développement durable a beaucoup d'arguments en sa faveur. Le partage des locaux de bureaux, d'équipement, voire de personnel, mouvement déjà amorcé dans un souci d'économie, pourrait prendre des formes plus substantielles de coopération et de collaboration. Après tout, la diffusion externe, la création de réseaux et de contacts sont loin d'être des méthodes nouvelles pour les écologistes. Un autre argument en faveur des ONGE, étant donné la diversité et la force des opinions de la plupart des militants, est la longue expérience qu'a ce mouvement dans la prise de décision par consensus ou, au moins, par la voie de la participation.

Une telle transition dépendra aussi de la capacité des ONGE de former de nouvelles alliances et partenariats entre elles, et non pas seulement avec les gouvernements et les entreprises. En Allemagne, par exemple, Die Grünen, ou les Verts, ont fusionné avec Alliance 90, issu du mouvement des droits de l'homme. En France, les Verts et Génération Écologie parlent plus aujourd'hui de réduire le chômage que les pluies acides, et trouvent des alliés chez les candidats des mouvements anti-racistes et d'autres mouvements de citoyens.

Il faudra faire des compromis (notamment en ce qui concerne l'autonomie) mais il faudrait se rendre compte que ce n'est qu'en étendant et en adaptant les préoccupations et techniques des ONGE aux rouages du développement durable qu'on pourra espérer sauver non seulement les sites naturels et les espèces en danger mais aussi des collectivités et cultures humaines tout entières.

De la façon dont les choses évoluent, le créneau qui consiste à promouvoir du même coup les stratégies de développement durable à la fois ici et à l'étranger semble relativement inoccupé. J'y vois une occasion pour les ONGE qui ont évolué, de s'employer, par exemple, à la signature de contrats de réciprocité du genre de ceux qui se concluent actuellement entre les Pays-Bas, le Bhoutan, le Bénin et Costa Rica, pour s'assurer que le développement durable ne soit pas un mouvement à sens unique. C'est un nouveau virage pour l'aide conditionnelle qui fait le lien entre les transitions dans des pays moins développés, d'une part, et les transitions dans les pays plus développés, d'autre part.

Ce n'est pas une coïncidence si le gouvernement hollandais vient de créer une ONG quasi autonome, ou QUANGO (dirigée par Pieter Lammers, ancien chef des Amis de la Terre en Hollande) comme organisme chargé de la mise en oeuvre. Cette approche européenne, qui allie certains des meilleurs éléments des ONG, les gouvernements et le secteur privé, offre un potentiel considérable pour le Canada parce que, à l'instar d'un changement de paradigme, elle peut dissiper les paradoxes et ouvrir de nouvelles perspectives presque du jour au lendemain.

Étant passé d'une petite ONG au Nouveau-Brunswick à une grande OGI (organisation gouvernementale internationale) à Paris, je souffre parfois de ce qu'on pourrait appeler le décalage institutionnel.

suite p. 24

La prise de décision en commun : un tout nouveau chapitre de la gestion des ressources

Bob Nixon

Un événement remarquable se produit dans le débat sur les forêts. Nous avons découvert, comme Craig Darling se plaît tant à le dire à quiconque veut l'entendre, que «Personne ne sortira vainqueur de la guerre dans les bois.» Darling est l'un des associés de l'équipe du commissaire Stephen Owen, de la British Columbia Commission on Resources and Environment (CORE).

Un des articles principaux du programme de la campagne du Nouveau Parti Démocratique de Colombie-Britannique, qui a brillamment remporté les élections provinciales de l'automne 1991, la CORE s'apparente beaucoup à un énoncé de la vision personnelle du Premier ministre Michael Harcourt. Ayant jaugé de façon assez exacte les états d'âme du public, Harcourt a nommé Owen pour créer une commission provinciale d'aménagement du territoire ayant pour «mandat de contribuer à résoudre un par un les conflits locaux dans l'ensemble de la Colombie-Britannique.»

Pendant que Darling initiait l'équipe CORE de Owen à la notion exigeant que le processus public de la Commission soit inspiré d'un concept dit de «prise de décisions en commun», le Premier ministre Brian Mulroney méditait publiquement sur l'incapacité du gouvernement de fonctionner sans doter le peuple directement touché par les décisions d'un rôle significatif et direct dans la prise même de ces décisions. Le samedi qui suivit le référendum sur l'Accord constitutionnel de Charlottetown, Mulroney était cité dans le *Globe and Mail* (31 octobre 1992) : «J'ai toujours cru, franchement, que, selon le système parlementaire britannique, un référendum était en quelque sorte une abdication de responsabilités. J'ai changé d'avis avec les années. J'en suis venu à reconnaître que, dans une société moderne et pluraliste comme la nôtre, la participation du peuple doit être beaucoup plus grande qu'un simple coup de pied au derrière tous les quatre ans...»

La notion de prise de décision en commun est aussi simple (du moins dans le contexte canadien) qu'évolutive. Cette expérience unique de la Colombie-Britannique esquisse une nouvelle forme de participation des citoyens à la gestion des ressources qui, si elle réussit, transformera notre système parlementaire de gouvernement par représentation. Les programmes de santé de plusieurs provinces montrent déjà des signes semblables d'application de méthodes de gestion publique sous forme de participation.

> ***"...ceux qui ont le pouvoir de prendre une décision et ceux qui seront affectés par cette décision sont habilités à rechercher ensemble une issue qui tienne compte des intérêts de toutes les parties concernées plutôt que de compromettre ces intérêts."***

Stephen Owen, ancien ombudsman en Colombie-Britannique, fonde la CORE sur le principe que tous les divers intérêts sociétaux dans les ressources et conflits actuels dont fait l'objet l'environnement sont défendables, et sur un droit égal de participer de façon significative à la prise de décision. Auparavant, le plus loin que les gouvernements étaient allés dans cette direction consistait à établir des partenariats assez fréquents avec l'industrie, et parfois avec la main-d'oeuvre, mais jamais, au grand jamais, avec les écologistes ou avec les premières nations. Aujourd'hui, quiconque se signale par une perspective originale a sa place dans le processus de négociations de la CORE. Le mandat de la Commission envisage la création éventuelle de centres de ressources communautaires basés sur un processus décisionnel collectif. Loin d'être une expérience menée d'un seul coup, les résultats du travail de la CORE feraient plutôt participer activement les collectivités aux questions de ressources et d'environnement.

L'approche traditionnelle de la répartition des ressources et des terres, qui repose essentiellement sur la responsabilité du décideur statutaire, ne fonctionne pas très bien de nos jours. Pour les élus, la prise de décision en commun offre une occasion de travailler à la création d'un mode de gouvernement par consensus, qui mènera loin sur la voie du rétablissement de la confiance du public qui a été sérieusement minée. Pour les fonctionnaires, ceci veut dire une façon entièrement nouvelle de formuler et de produire des programmes. Pour l'industrie forestière, ceci veut dire une façon entièrement nouvelle de faire des affaires dans les forêts.

«La prise de décision en commun signifie,» selon Darling, «que, sur une certaine série de questions, pour une période déterminée, ceux qui ont le pouvoir de prendre une décision et ceux qui seront affectés par cette décision sont habilités à rechercher ensemble une issue qui tienne compte des intérêts de toutes les parties concernées plutôt que de compromettre ces intérêts. La prise de décision est confiée à une équipe de négociation (représentant les intérêts en jeu) et, lorsque l'unanimité est faite, on s'attend à ce que les décisions soient mises en oeuvre. La pierre angulaire d'une prise de décisions en commun est son approche de coopération et de résolution des problèmes.»

En quoi ce processus diffère-t-il des précédents? La réponse fournie à cette question, qui fut posée récemment lors d'une réunion des négociations régionales de la CORE à l'île Vancouver, est le renforcement du «soutien accordé par le gou-

suite p. 24

Nixon suite p. 23

vernement provincial aux politiques». Le Cabinet provincial tente actuellement de mettre en place des politiques qui démontrent clairement que les valeurs détenues par les divers intérêts participant aux négociations régionales sont entièrement défendables.

Pour les intérêts environnementaux, le Cabinet élabore une politique basée sur des critères de protection des sites naturels, et s'est engagé à protéger un minimum représentant 12 pour 100 de toutes les écorégions, des sous-zones et des variantes dans l'ensemble de la Province. Le Cabinet a également ordonné la formulation de directives visant à protéger la biodiversité, et a promis qu'on ne pourra envisager l'exploitation forestière dans les secteurs de forêts naturelles (à peuplement mûr pour la plupart) tant que la stratégie d'aménagement du territoire provincial ne sera pas mise en oeuvre. (Sur l'île Vancouver seulement, ces politiques sous-entendent l'ajout d'un minimum absolu de 207 000 hectares au secteur des terres protégées, pour simplement atteindre l'objectif de 12 pour 100). Pour les ouvriers forestiers affectés par la réduction des possibilités annuelles, un programme de recyclage professionnel est en cours d'élaboration.

La mise en place du soutien des politiques n'est pas allée sans encombres. Néanmoins, le combat incessant que mène le Cabinet pour appuyer le processus de la CORE par une politique claire représente un effort sincère d'éliminer des tables de négociations régionales de la Commission les obstacles qui empêcheraient la main-d'oeuvre, les premières nations, l'industrie, les collectivités et les écologistes d'abandonner leur position traditionnelle. Le soutien des politiques indique aux participants que les décisions visant à changer nos structures d'aménagement du territoire ont été prises. Les participants aux négociations régionales sont alors dégagés de la responsabilité de définir comment changer pour le mieux notre conception de l'aménagement du territoire, en s'orientant vers des pratiques durables, d'une manière qui «tienne compte des intérêts de toutes les parties concernées plutôt que de compromettre ces intérêts.»

BOB NIXON, ingénieur forestier (Society of American Foresters) établi à Victoria, est également éditeur de la revue *Forest Planning Canada*.

Silk suite p. 22

Ceci renforce ma conviction que les QUANGOS sont un excellent modèle non seulement pour l'évolution des ONGE mais aussi pour la déconcentration des OGI. Même si cela ne se ferait pas sans douleur pour les employés de ces dernières, les avantages nets en efficacité seraient substantiels et devraient plaire aux contribuables et à d'autres intervenants partout dans le monde.

DANA SILK est rédacteur de Nature and Resources, revue trimestrielle de l'UNESCO consacrée à la recherche en développement durable. De 1979 à 1983, il a été représentant pour l'Atlantique du Comité d'orientation nationale du Réseau canadien de l'environnement.

Fortier suite p. 21

création des structures organisationnelles qui s'imposent dans les circonstances actuelles?

Si les organismes doivent consolider leur assise, c'est aussi parce qu'ils doivent faire face aux caprices de l'économie. Ceux qui se contentent d'aborder les problèmes de l'environnement en se fiant au «goût du jour» sont les premiers à souffrir lorsque l'économie ralentit, et ceux qui oublient le besoin humain fondamental de sécurité économique le font à leurs risques et périls. Les bailleurs de fonds recherchent maintenant une pensée novatrice qui tente de concilier les besoins de tous les secteurs de la société et qui repose sur les meilleures connaissances disponibles. Les groupes de protection de l'environnement qui apportent de nouvelles perspectives et qui ajoutent une profondeur véritable au débat ont déjà beaucoup plus de chances de susciter une réaction positive chez les bailleurs de fonds qui sauront reconnaître et apprécier leur contribution et qui les appuieront même dans les moments durs.

Consolider l'assise des ressources des organismes de protection de l'environnement ne sera pas tâche facile, mais les groupes qui s'efforcent de trouver des solutions imaginatives et réalistes aux problèmes sont ceux qui ont le plus de chances de réussir.

CLAIRE FORTIER est agent de programme à la Fondation canadienne Donner.

Une loi indépendante prévue pour bientôt

Le projet de loi C-72 est prêt à passer le cap de la troisième lecture

Avec tout l'appui du parti, le projet de loi C-72, qui a pour objet de doter la TRNEE d'un statut légal indépendant permanent, a été approuvé en deuxième lecture le 12 mars 1993 et a été soumis à un comité législatif. Ce comité, présidé par le député Ken Hughes, s'est réuni les 19, 22 et 23 mars et ont renvoyé le projet de loi devant la Chambre des communes en vue de la troisième lecture.

Le projet de loi C-72, déposé en première lecture par l'honourable Jean Charest le 10 avril 1992, définit le mandat de la Table ronde nationale dans le texte de la loi : «L'organisme a pour mission de jouer un rôle catalyseur dans la définition, l'interprétation et la promotion, pour tous les secteurs de la société canadienne de même que pour toutes les régions du pays, des principes et de la pratique du développement durable.»

COMMENTAIRE par Doug Miller

Les ONGE : un bon placement

Les choses ont bien changé depuis l'apparition du premier groupe de protection de l'environnement il y a 25 ans. Aujourd'hui, la question qui se pose est la suivante : est-ce que les organisations environnementales non gouvernementales (ONGE) ont évolué avec le temps? Et si non, pourquoi?

À partir de quelques voix isolées qui criaient dans le désert il y a une génération, le mouvement écologiste a réussi à catapulter sa cause pour être aujourd'hui une valeur essentielle aux yeux de la majorité des Canadiens qui, à leur tour, ont «verdi» le marché du consommateur et institutionnalisé le recyclage dans leurs municipalités. Même si ces initiatives ne font qu'effleurer les problèmes au lieu d'attaquer de front les énormes défis environnementaux, elles représentent un changement important. Une évolution s'est faite sur d'autres plans : le public d'aujourd'hui insiste davantage sur les solutions que sur les problèmes de l'environnement, sur la coopération que sur les conflits, et on a tendance à voir le secteur privé comme un instigateur de solutions plutôt que comme un gros méchant.

Dans ce monde très différent, les ONGE se sont adaptées, et jouent un rôle clé au sein des Tables rondes nationales, provinciales et locales, dans les processus de consultation gouvernementale et dans les initiatives de coopération avec le secteur privé. Certaines de ces organisations continuent aussi à jouer un rôle très efficace de défenseurs. Mais d'autres ONGE semblent ne pas s'être le moindrement adaptées, et demeurent axées sur les problèmes plutôt que sur les solutions, sur «eux autres» plutôt que sur «nous autres», et sur les fins plutôt que sur les moyens. Même s'il y a des cas où cette attitude combative et démodée s'avère encore utile, elle freine trop souvent le changement en minant la confiance entre les intervenants, en soutenant des opinions conservatrices et en entravant les résultats du consensus.

Comparativement à la plupart des organismes gouvernementaux, les ONGE ont accompli énormément en s'adaptant au nouveau monde de la politique environnementale par consensus; mais, comparativement au monde industriel, elles ne se sont pas aussi bien adaptées. Il est néanmoins difficile de blâmer les ONGE de ne pas avoir fait mieux, parce que nous nous sommes attendus à ce qu'elles survivent à nos attentes grandissantes sans les aider à trouver une assise financière solide.

Les ONGE ont toujours souffert d'un sous-financement de la part des gouvernements. Comparativement aux ressources importantes qui sont accordées aux groupes de développement des pays du tiers monde et de ceux qui se chargent de la promotion de la santé, les ONGE ne bénéficient pour ainsi dire d'aucun financement de base de la part des fonds publics. Cet état de choses a nui au bien public en maintenant les compétences scientifiques du personnel à un niveau modeste et en empêchant une évolution plus normale dans le sens du raffinement et de la réflexion au sein du milieu des ONGE.

Ce qui est impardonnable, c'est que ce sous-financement chronique des ONGE s'est fait *à dessein*. Tout au long des années soixante-dix et durant une bonne partie des années quatre-vingts, Environnement Canada considérait les ONGE comme des ennemis, plutôt que d'y voir ses plus grands alliés. Ne trouvant pas d'oreilles attentives au Canada, certains groupes sont partis à l'étranger en quête de leviers financiers et de résultats (tels que les boycottages en Europe).

Cette désertion a hélas suscité la fureur du Cabinet fédéral qui a imposé un véritable moratoire au financement des groupes nationaux de protection de l'environnement. Cette mesure porte directement atteinte aux intérêts à long terme du Canada, parce qu'un financement suffisant pour le développement et la survie d'ONGE nationales exceptionnelles est la clé d'un avenir viable.

Selon moi, les ONGE participent au progrès environnemental de trois façons essentielles : partage du leadership, défense de l'environnement et éducation du public. Et il est dans l'intérêt de chacun d'assurer qu'elles peuvent pleinement assumer ce tripe rôle.

Les ONGE doivent siéger à la table du leadership, parce que l'écosystème ne le peut pas, et qu'une représentation de tous les intérêts en jeu est indispensable à un véritable progrès.

La défense de l'environnement, si elle s'appuie sur une bonne recherche et qu'elle a été bien formulée, jouera toujours un rôle positif. (La récente évaluation détaillée du Plan vert, parrainée par Sierra Club, qui a été présentée juste avant que le ministre Charest ne produise la révision dudit Plan qu'il préparait depuis deux ans, illustre bien quel genre de rôle les ONGE doivent jouer.)

Une meilleure éducation en matière d'environnement, surtout dans le domaine de la gestion des atmosphères, s'impose si l'on veut garantir que de bonnes décisions sociétales seront prises à temps pour que le Canada puisse récolter certains prix de l'industrie verte. Les ONGE sont des leaders reconnus quand il s'agit d'atteindre et d'influencer les Canadiens.

Je crois que ces rôles sont suffisamment importants pour qu'on s'assure qu'ils soient bien remplis, par des ONGE dotées d'un financement et d'un personnel adéquats. Pour ce faire, étant donné la baisse que l'on observe dans les dons des particuliers et des entreprises à ces organismes, il faudra puiser dans les fonds publics. Et il s'avère que le public est d'accord. D'après notre dernier sondage d'Environmental Monitor, effectué auprès de 1 500 Canadiens, 86 pour 100 d'entre eux croient que les groupes de protection de l'environnement jouent un rôle encore plus important aujourd'hui qu'il y a cinq ans. Moins d'un sur dix a répondu qu'ils jouaient un rôle moins important. À la question du financement public des ONGE, huit sur dix des personnes interrogées sont d'accord pour que «*de nouveaux fonds publics* soient accordés aux groupes de protection de l'environnement pour qu'ils puissent se permettre un personnel professionnel de façon continue.»

Les ONGE forment un élément critique de l'infrastructure sociale nécessaire à la réalisation d'un avenir viable. Il est donc sensé d'investir dans ces organismes.

DOUG MILLER est président de Synergistics Consulting Limited à Toronto et, en collaboration avec Environics Research Group Ltd., produit le sondage d'opinion trimestriel de *Environmental Monitor*, sur les attitudes et le comportement du public face aux problèmes d'environnement.

Autres Lectures

No Place Like Home : Building Sustainable Communities

Marcia Nozick

Ottawa: Canadian Council on Sustainable Development, 1992.

Dominica Babicki

L'ouvrage récent de Marcia Nozick, *No Place Like Home,* tente d'expliquer de façon intéressante pourquoi les municipalités canadiennes se désintègrent, et de proposer des façons de contrer cette tendance et de créer des centres urbains viables. L'ouvrage commence par une description de l'économie mondiale d'aujourd'hui et démontre le besoin d'«économies alternatives» dont la municipalité serait la pierre angulaire. Pour reprendre les propos de l'auteur :

... afin de rétablir l'équilibre social et écologique dans le monde, nous devons changer nos orientations économiques, culturelles et politiques en nous préoccupant des besoins locaux plutôt que de la concurrence mondiale.

Les cinq chapitres suivants proposent des solutions de rechange, chacun de ces chapitres représentant un aspect particulier ou une cible d'action. En gros, Nozick définit cinq causes de la désintégration des municipalités : la désindustrialisation économique, la dégradation de l'environnement, la perte de pouvoir sur les collectivités, la dégradation sociale et l'érosion de l'identité locale. Les cinq façons qu'elle propose de réagir à ces problèmes sont les suivantes : travailler en vue de l'autonomie, rechercher une harmonie avec la nature, parvenir à prendre en main les collectivités, répondre aux besoins individuels, et bâtir une culture municipale.

Cet ouvrage est écrit dans un style clair et direct, et expose des objectifs, des notions et des conclusions qui le sont tout autant. Toutefois, certaines des affirmations de l'auteur sont un peu trop générales. Par exemple, Nozick s'exprime ainsi : «Si l'on peut m'accuser d'un seul préjugé, c'est la conviction que la municipalité offre quelque chose d'essentiel et de vital pour l'humanité...» Mais elle n'aborde pas du tout les inconvénients que comporte une société fondée uniquement sur des municipalités. En fait, Nozick va même jusqu'à déclarer qu'elle calquerait pour nous les villes médiévales. Pourtant, l'histoire ancienne a fait état de ses problèmes, tels que l'intolérance au sein des villes et entre elles, lorsqu'elles ont trop de pouvoir et d'autorité. Les convictions profondes de Nozick, qui donne pour ainsi dire tout pouvoir aux municipalités, donnent également lieu à d'autres préjugés et omissions. Par exemple, l'auteur a établi un modèle des contraires, «le bien et le mal». Elle mentionne à plusieurs reprises «ceux qui prétendent être les seuls à détenir les connaissances spécialisée, la richesse et les privilèges : les professionnels, l'élite politique, les chefs d'entreprise» et elle analyse comment ce pouvoir doit leur être enlevé. Mais à aucun moment ne suggère-t-elle une façon de concilier ces intérêts.

L'auteur a omis un élément majeur : elle n'a pas abordé l'importance de l'éducation, qui est indispensable si l'on veut que le mode de prise de pouvoir par les municipalités fonctionne. Les décisions que les citoyens prendraient dans ces municipalités modèles auront des répercussions importantes et elles ne pourraient être prises à la lumière des connaissances que l'on tirerait tout simplement de la vie quotidienne dans ces municipalités. Les membres de la collectivité ont besoin d'informations, de connaissances et de compétences pour faire des choix qui seront parfois très difficiles et qui auront, pour certains, des conséquences douloureuses à court terme mais qui en vaudront la peine à long terme. Les décisions prises simplement par bonne volonté ne viendront pas nécessairement à bout de l'ignorance.

Néanmoins, dans l'ensemble, *No Place Like Home* constitue un apport très positif à la documentation sur le développement durable des centres urbains. Cet ouvrage abonde en exemples d'actualité et en études de cas portant sur des municipalités qui prennent en main leur situation et qui empruntent la voie du développement durable. Ces qualités rendent cet ouvrage à la fois lisible et inspirant. Elles font aussi avancer d'un cran les idées de Nozick en démontrant comment la théorie peut véritablement se concrétiser.

No Place Like Home est publié et distribué par le Conseil canadien de développement social (55, avenue Parkdale, Ottawa, Ontario K1Y 4G1. Tél. : (613)728-1865. Téléc. : (613) 728-9387) au prix de 30 $ en édition brochée et de 40 $ en édition reliée.

DOMINICA BABICKI est agent de recherche et documentaliste à la TRNEE.

Autres publications récentes et intéressantes sur le développement durable des centres urbains :

Santé humaine et de l'écosystème : Perspective canadienne, Action canadienne, Association canadienne de santé publique, Ottawa, ACSP, 1992.

La santé et l'environnement au Canada : un lien naturel, Santé et Bien-être social Canada, Ottawa, ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada, 1992.

Vital Signs 1992 : The Trends That Are Shaping Our Future, Lester Brown *et al.*, World Watch Institute, New York : W.W. Norton and Company Inc., 1992.

Régions rurales et petites villes du Canada, publié sous la direction de Ray Boilman, Toronto : Thompson Educational Publishing Inc., 1992.

Vision of the Future : Land Use Development Scenarios for the Rideau Canal Shoreline, Environnement Canada. Waterloo : Ecologistics, 1992.

Sustainable Cities, Bob Walter *et al.*, Los Angeles : Eco-Home Network, 1992.

The Future of Cities in Britain and Canada. Actes d'un colloque Canada - Royaume-Uni, Val Morin, Québec. Édité par Ian Jackson, The Institute for Research for Public Policy, Aldershot, Angleterre : Dartmouth Publishing Ltd, 1991.

Autres Lectures

A Place in Creation
David Hallman

United Church Publishing House, Toronto

Ann Dale

Dans son ouvrage, *A Place in Creation*, Hallman réintroduit une notion globale dont dépend notre survie, la spiritualité. En employant à dessein des termes tels que Création et Terre, il élève immédiatement le lecteur à une vision plus holistique de sa relation avec l'univers, effectuant ainsi un changement de paradigme qui, selon Hallman, est indispensable si l'on veut vivre en harmonie avec la nature. L'alliance de la viabilité écologique et de la justice sociale est un autre critère nécessaire et il plaide avec force en faveur de stratégies politiques visant à préserver l'intégration de ces deux éléments.

En guidant prudemment le lecteur à travers les symptômes de la maladie qui affecte notre relation avec le reste de la Création, Hallman offre une description très exacte et pourtant très simple de certains des problèmes majeurs auxquels l'humanité est aujourd'hui en butte. Modifier ces sources de déséquilibre veut dire que nous ne pouvons plus nous percevoir comme dominant la nature mais plutôt comme faisant un avec la nature, comme vivant en harmonie dans la Création.

L'une des causes fondamentales de notre image mécanisée de la nature tient aux valeurs dominantes de la science. Inhérente à l'objectivité scientifique est l'hypothèse que l'observateur est séparé du sujet observé, et cette insistance sur la séparation a fini par être interprétée non seulement comme étant «distincte de» mais comme «supérieure à». En clarifiant ces principes et en faisant passer le lecteur de la physique newtonienne et de ses valeurs réalistes, déterministes et réductionnistes, il montre à quel point nos relations avec la Terre ont été marquées par cette histoire de l'interaction entre la science, la religion et l'économie. Il montre comment les nouvelles théories de fragilité, par opposition à celles de la stabilité, de systèmes complexes, de la dynamique du chaos et de l'universalité, nous mènent à la prise de conscience des interrelations fondamentales au sein de la Création.

Hallman poursuit avec une analyse de la façon dont la «domination» dans la chrétienté a mené à une ordonnance hiérarchique de toute la Création qui accorde une valeur supérieure à ceux qui se situent au sommet, et qui a conduit à la distinction que nous faisons entre nous-mêmes et la Création. Hallman maintient que cette distinction inexacte a entraîné des conséquences désastreuses pour l'environnement. Faisant appel à une redéfinition radicale de notre relation avec le reste de la Création, il se demande si cette démarche est possible tant que nous demeurerons attachés à des notions telles que la domination. Une doctrine écologique de la création intégrerait par nécessité la sagesse des autochtones, quoique Hallman ne fasse aucune référence au fait que leur Dieu n'est ni homme, ni femme.

Quoique la science et la théologie comprennent aujourd'hui de nouvelles visions de l'écologie, l'économie contemporaine demeure embourbée dans ses théories classiques, où la Terre est considérée comme dépositaire des ressources naturelles destinées à l'exploitation humaine en vue de maintenir une croissance économique infinie. La présence constante de la pauvreté dans une grande partie du monde est une condamnation du «catéchisme des sophismes de la croissance» et une nouvelle vision s'impose quant au *genre* de croissance, un retour à l'*oikonomia*, en quelque sorte, à la création d'une richesse faite pour répondre à un besoin précis. C'est là que le développement durable a plus de chances de se faire par la voie d'une économie communautaire et d'une évolution vers des structures économiques à orientation écologique.

Hallman analyse ensuite les stratégies permettant de réaliser la justice et le développement durable, en soulignant l'importance de rechercher un équilibre entre l'espoir et le désespoir.

Cet excellent ouvrage promène le lecteur dans l'histoire en l'amenant à comprendre les éléments d'une nouvelle vision écologique. Il constitue également une excellente explication de certains des défis fondamentaux de l'environnement, ainsi qu'une excellente initiation aux fondements de l'écosystème. Dans un langage simple, Hallman invite le lecteur à s'engager entièrement en posant des questions fondamentales et, à la fin, il remet en question non seulement certaines idées mais aussi le lecteur dans son être tout entier.

Ce livre est en vente dans toutes les librairies de l'Église unie ou directement à United Church Publishing House, 85 St. Clair Avenue East, Toronto, Ontario M4T 1M8, au prix de 18,95 $. Si vous passez votre commande directement à la maison d'édition, veuillez joindre un chèque ou un mandat de 22 $, somme comprenant le prix du livre, les frais de port et de manutention, ainsi que la T.P.S.

ANN DALE est Chercheur supérieur attachée à l'Université, Sustainable Development Research Institute, University of British Columbia.

Prochaines réunions de la TRNEE

Le 12 mai 1993, dans le cadre de la séance plénière de Regina en Saskatchewan, les membres de la Table ronde rencontreront les membres du Conseil canadien des ministres de l'Environnement pour discuter de préoccupations ou de sujets d'intérêts communs et d'explorer des avenues de collaboration pour l'avenir. Cette réunion portera surtout sur les sujets suivants : l'Accord sur la prise de décision par consensus, qui sera mené par la TRNEE et les tables rondes provinciales, le commerce et le développement durable, et le renouveau rural.

La séance plénière proprement dite portera sur la recherche de l'approbation de l'Accord sur la prise de décision par consensus, un rapport préliminaire sur «le GATT, la biodiversité et le renouveau rural», et les recommandations au Premier ministre sur le commerce et le développement durable, avec une référence particulière aux négociations de l'ALENA et de la proposition d'un accord parallèle sur l'environnement.

Pour sa prochaine séance plénière des 22 et 23 juillet, la Table ronde se réunira à Saint-Jean, à Terre-Neuve, et tentera à cette occasion de prendre une décision sur le rôle que devrait jouer la TRNEE dans le développement durable des pêcheries, et où fera approuver les recommandations au Premier ministre sur le rapport de l'évolution du développement durable au Canada.

TRNEE TRAVAUX EN COURS

Dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir les principes et les habitudes de développement durable, la Table ronde nationale participe à diverses initiatives en cours. La TRNEE s'emploie quotidiennement à la réalisation de 13 programmes :

Instruments économiques

De façon traditionnelle, on abordait la réduction de la dégradation de l'environnement en comptant sur l'application de règlements interdisant toute forme de rejet dans l'environnement. Or, on reconnaît de plus en plus qu'une fois que les normes environnementales ont été établies, les instruments de marché sont souvent moins onéreux pour les entreprises et pour la société qui veulent réduire la pollution.

Un groupe de collaborateurs chargé des instruments économiques, créé par la NRTEE au début de 1992, a mené des recherches sur l'application des instruments économiques aux dépôts acides, aux changements climatiques et à l'ozone de la troposphère. Lors d'une rencontre tenue à Calgary du 20 au 22 février dernier, les membres de ce groupe se sont entendus sur l'élaboration d'instruments dans chacun de ces domaines.

Table ronde sur les forêts

Après 18 mois de travail intensif, les membres de la Table ronde sur les forêts (qui rassemble des groupes de protection de l'environnement, des groupes d'autochtones et des représentants du gouvernement) se sont entendus sur une série de principes concernant l'avenir des forêts canadiennes. Ces principes sont en cours de publication, et chaque groupe d'intérêt concerné travaille à la rédaction d'un plan d'action décrivant à grands traits sa participation à l'application de ces principes.

Table ronde sur les pâtes et papiers

Dans la foulée de son initiative concluante dans le secteur forestier, la TRNEE vient d'amorcer une collaboration avec le secteur des pâtes et papiers canadien sur la production viable de produits de pâtes et papiers. Plus de vingt groupes nationaux qui s'occupent de pollution, de faune, de recyclage, d'emballage, d'industrie et de consommateurs se sont rencontrés pour la première fois en février 1993. Ce groupe s'emploiera à chercher un terrain d'entente sur quatre points majeurs : sources de fibres, procédés de fabrication, marketing et consommation, et questions de compétences territoriales. La deuxième réunion est prévue pour juin 1993 à St. Catharines, en Ontario.

Prise de décision par consensus

Les tables rondes nationales, provinciales et territoriales du Canada ont conjugué leurs efforts en 1992 pour élaborer un guide commun qui aidera les particuliers, les organismes et les gouvernements à s'entendre sur les questions de développement durable dans lesquelles plusieurs intervenants sont concernés. Un texte définitif marquera l'aboutissement de plusieurs réunions des groupes de travail. Une autre séance aura lieu les 28 et 29 mai 1993 à Montréal. Le guide aura alors été approuvé par toutes les tables rondes et l'on étudiera les prochaines mesures de mise en oeuvre.

Le GATT, la biodiversité et le renouveau rural

En septembre 1992, la TRNEE a organisé un atelier sur l'interaction de plusieurs éléments qui affectent la vie rurale canadienne, atelier qui portait sur des sujets aussi variés que le développement rural, la biodiversité, l'aide à l'agriculture, les impacts environnementaux et le commerce international. À l'issue de cet atelier, la Table ronde a commandé un exposé de principes sur le renouveau rural qui sera présenté à des fins de discussion lors de la séance plénière de mai 1993 à Regina. Cet exposé devrait aboutir à des recommandations au Premier ministre.

Rapport sur le développement durable

L'évaluation de nos progrès sur la voie du développement durable exige de nouveaux types d'indicateurs qui fassent le lien entre l'environnement et les dimensions sociales, politiques, économiques et culturelles du développement durable dans un cadre qui soit propice à la prise de décision.

Le Groupe de travail chargé du rapport sur le développement durable est en train d'achever un rapport qui sera prêt en juin 1993, et qui pourrait former l'assise des recommandations au Premier ministre et devenir un prototype du rapport annuel sur les progrès du développement durable.

Le développement durable et le commerce

En décembre 1992, à Ottawa, le Groupe de travail chargé du développement durable et le commerce a coparrainé un atelier multilatéral sur l'Accord de libre-échange nord-américain qui portait notamment sur la proposition d'un accord parallèle en matière d'environnement.

Un deuxième atelier sur la proposition d'une Commission nord-américaine sur l'environnement a eu lieu à Washington en avril 1993, en collaboration avec un partenaire américain, l'Environmental and Energy Study Institute (EESI). L'oeuvre du Groupe de travail chargé des questions entourant le libre-échange nord-américain et l'environnement pourrait aboutir à des recommandations au Premier ministre en juin.

Le développement durable des centres urbains

Un travail préliminaire est en cours pour définir comment la TRNEE pourrait collaborer avec les tables rondes provinciales et municipales pour promouvoir davantage l'oeuvre des tables rondes locales sur l'environnement et l'économie, à partir de l'ouvrage récemment publié par la TRNEE, *Le développement durable des centres urbains.*

Le développement durable des pêcheries

Un travail préliminaire est en cours en vue de la séance plénière qui aura lieu les 22 et 23 juillet à Saint-Jean, Terre-Neuve, et lors de laquelle on définira le rôle que peut jouer

la TRNEE pour contribuer à l'élaboration de nouvelles politiques relatives à l'effondrement des pêcheries de la côte est.

Projet de société

En collaboration avec d'autres organismes nationaux de développement durable, la TRNEE dirige un processus national multilatéral qui concerne plus de 40 secteurs de la société canadienne et qui constitue le suivi le plus important, de la part du Canada, au Sommet de la Terre de Rio. Lors de la prochaine réunion nationale des intervenants qui aura lieu à Ottawa les 3 et 4 juin 1993, le groupe de travail chargé de ce projet déposera un document détaillé qui précisera les engagements pris par le Canada à Rio, ce qui permettra de cerner les failles dans l'exécution de ces engagements et de définir un cadre pour la création d'une stratégie nationale de développement durable pour le Canada.

Groupe de travail sur l'éducation

Le Groupe de travail sur l'éducation a créé une trousse modèle de formation de tables rondes pour les jeunes qui a servi de base à un exercice de simulation lors du Forum pour jeunes Canadiens le printemps dernier. Ce Groupe de travail a également créé un programme intitulé Apprentissage en vue d'un avenir viable, qui a pour but d'aider les éducateurs canadiens à comprendre et à mettre en oeuvre la notion et les principes de développement durable dans le système officiel d'éducation.

Initiatives de communication

Le service des communications a enrichi sa série sur le développement durable de cinq titres, qui viennent s'ajouter à publication de son bulletin national sur le développement durable : *Le développement durable des centres urbains; Trade, environment and competitiveness, le Guide vert, Sustainable Development -- Getting There from Here,* et *Covering the Environment.*

La Table ronde a également produit 17 documents d'étude dans sa Série de documents d'études, qui portent, entre autres, sur la Prospérité et le développement durable, ainsi que des documents préliminaires sur le rapport du développement durable au Canada.

La TRNEE a produit un vidéo musical sur le développement durable qui a été lancé au Musée canadien des civilisations le 7 janvier 1993.

Développement durable et prospérité :

Recommandations au Premier ministre

En mars, la Table ronde a fait des recommandations au Premier ministre sur «La prospérité et le développement durable pour le Canada». Les conclusions et les recommandations étaient très variées, mais le thème dominant était le suivant : le souci d'améliorer la compétitivité des entreprises et d'améliorer l'état de l'environnement doit être mieux intégré aux processus décisionnels des secteurs public et privé.

Comme Maurice Strong, président du conseil d'Hydro Ontario et ancien secrétaire général du Sommet de la Terre, l'a affirmé avec tant de force : «Loin de nuire à nos investissements dans le domaine de l'économie, notre engagement envers l'environnement et le développement durable est en fait une source véritable d'avantages concurrentiels pour ceux qui peuvent réaliser cette transition.» L'évolution de notre économie dans le sens de la compétitivité et du développement durable ne sera toutefois pas chose facile et exigera que l'on modifie radicalement la pensée morcelée et superficielle qui prévaut dans nos grandes institutions.

Le moyen évident de contourner nos difficultés économiques et environnementales est que les industries traditionnelles se «verdissent» ou produisent moins de pollution à la source, et qu'elles s'orientent vers des gammes de produits et services qui soient moins nuisibles à l'environnemen et, enfin, que l'industrie environnementale prenne de l'expansion.

Pour y parvenir, le secteur privé doit se montrer novateur, et les gouvernements doivent éliminer les obstacles au changement et veiller à ce que le leadership et le soutien nécessaires soient fournis.

Les recommandations au Premier ministre illustrent les mesures possibles dans plusieurs domaines pour favoriser le développement durable, telles que l'instauration d'une nouvelle infrastructure au Canada et à l'étranger, la formulation d'une politique commerciale, le fonctionnement des institutions financières et le renforcement de l'industrie environnementale.

Ces recommandations marquent l'aboutissement d'un processus d'une année qui avait été amorcé lors du lancement d'un programme mixte de développement durable et de compétitivité en collaboration avec l'Institut de recherches politiques. Dix documents d'information portant sur un vaste éventail de sujets ont été produits et un symposium de spécialistes multidisciplinaires a eu lieu l'automne dernier pour soumettre les conclusions et les recommandations à une analyse et à des essais. Les résultats de ce symposium furent présentés lors de la séance plénière de la Table ronde en janvier dernier, au cours de laquelle une entente fut prise quant au contenu des recommandations à soumettre au Premier ministre.

La liste des documents d'information ainsi que le texte de ces documents, et les recommandations au Premier ministre sont disponibles sur demande à la TRNEE.

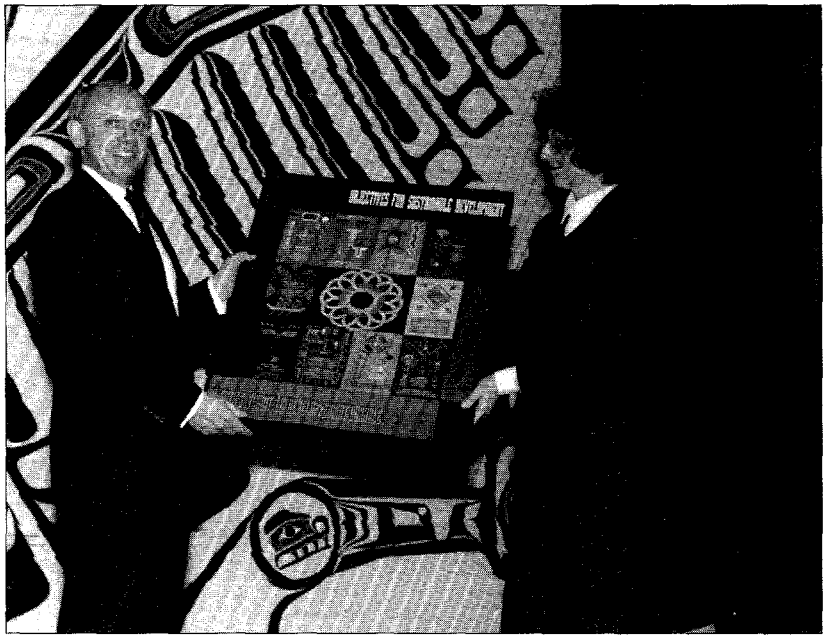

Leone Pippard, présidente du Groupe de travail sur l'éducation de la TRNEE, présente ici les Objectifs de développement durable de la Table ronde nationale au président de Hostess Frito-Lay, James J. Postl.

Hostess Frito-Lay

Invitation à la jeune génération

James Postl

Hostess Frito-Lay a instauré une relation particulière avec les jeunes Canadiens qui nous connaissent, non seulement pour nos produits savoureux et amusants, mais aussi par la voie des Munchies, Chester Cheetah et Bob's Favourite Snack. Grâce à cette relation particulière, nous nous sentons investis d'une responsabilité spéciale envers la jeunesse canadienne. Dans cet esprit, nous sommes donc heureux de collaborer avec la TRNEE à titre de commanditaire du vidéo musical «Courage» qui met en vedette Molly Johnson et Meryn Cadell. C'est là, selon nous, une façon extraordinaire de communiquer l'importance du développement durable à ce groupe cible d'une importance capitale. Nous attendons avec impatience la phase II de ce programme, qui comprendra un concours de rédaction, «Préservons la santé de notre planète», dans toutes les écoles secondaires du pays.

L'intérêt de Hostess Frito-Lay pour l'environnement est loin de se borner à notre commandite du projet «Courage». Au cours des quatre dernières années, nous avons réduit de plus de moitié le poids de nos emballages et, conséquemment, notre apport aux sites d'enfouissement de déchets. Nous utilisons des produits recyclés pour nos boîtes d'expédition en carton et nous les réutilisons trois ou quatre fois chacune, la résultante étant que nous ne produisons pour ainsi dire pas de déchets. Nous avons aussi considérablement réduit le poids de nos emballages et nous recherchons aussi des moyens de recycler les films usagés.

Chez Hostess Frito-Lay, nous avons pris en engagement envers le développement durable et l'écocivisme, et nous espérons que vous ferez de même.

Ensemble, nous pouvons changer les choses.

JAMES J. POSTL est président de Hostess Frito-Lay.

Le vidéo «COURAGE» s'addresse aux jeunes

La Table ronde nationale a lancé un vidéo musical intitulé «COURAGE» au Musée canadien des civilisations le 7 janvier. Ce vidéo s'inscrit dans le cadre d'une campagne qui met la jeunesse canadienne au défi de remettre en question les décisions quotidiennes dans la perspective de l'environnement, en intégrant la notion de développement durable dans leur vie quotidienne.

Le vidéo COURAGE met en vedette les lauréats du prix Junno, les Infidels, la chansonnière Meryn Cadell, et la participation spéciale de Peter Gzowski, animateur de l'émission de CBC, Morningside.

La réalisation et le lancement du vidéo COURAGE ont pu se faire grâce à plusieurs entreprises commanditaires canadiennes. Hostess Frito-Lay était le commanditaire officiel du vidéo musical, avec la Compagnie de la baie d'Hudson, le Musée canadien des civilisations, Air Ontario et plusieurs autres sociétés.

À ce jour, le vidéo et la chanson COURAGE ont été diffusés à MuchMusic, YTV, et aux Video hits de CBC, ainsi que par diverses stations radiophoniques, revues et journaux. Le texte de la chanson et d'autres documents connexes sur le développement durable sera distribué aux jeunes dans l'ensemble du Canada.

ÉCOCIVISME - FAITES COMME NOUS, PRENEZ UN ENGAGEMENT!

L'engagement d'écocivisme qu'a pris Hostess Frito-Lay figure à l'arrière de millions de ses sacs de croustilles.

- Nous continuerons à réduire, à réutiliser et à recycler.
- Nous utiliserons nos ressources énergétiques de façon efficace.
- Nous ferons notre part pour protéger l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons et l'endroit où nous vivons, en plus d'en améliorer la qualité.
- Nous continuerons à en apprendre plus sur la terre et sur notre relation avec elle.
- Nous nous efforcerons de faire connaître l'importance du développement durable et de l'écocivisme.
- Nous travaillerons ensemble dans notre région et partout au Canada pour protéger l'environnement.

SOYEZ ÉCOLOGIQUE
SOYEZ ÉCOCIVIQUE

LISTE DES PUBLICATIONS DE LA TRNEE

Série sur le développement durable

- ☐ 1 Le développement durable: Guide à l'usage des gestionnaires
- ☐ 2 Le Guide national de réduction des déchets
- ☐ 3 Propos sur la prise de décision et le développement durable
- ☐ 4 La préservation de notre monde
- ☐ 5 En route vers le Brézil
- ☐ 6 Le développement durable des centres urbains
- ☐ 7 Commerce, environnement et competitivité
- ☐ 8 Guide Vert - Manuel du développement durable pour les collèges canadiens
- ☐ 9 Comment parvenir au développement durable
  (Guide pour les syndicats et les travailleurs)
- ☐ 10 Reportages sur l'environnement: guide à l'intention des journalistes du secteur de l'environnement

Autres publications de la TRNEE

- ☐ Vers un partenariat avec le monde des affaires
- ☐ Disquette Multi-Média de la TRN (Compatible avec MacIntosh)
- ☐ Rapport sur la gestion des déchets pour l'industrie de la construction
- ☐ Objectif 2000: La gestion environnementale: un guide pour la PME
- ☐ Affiche de la TRN: Les objectifs du développement durable
- ☐ Affiche de la Chambre de Commerce Internationale
- ☐ Ce n'est pas un cadeau: Les terres écosensibles et la fiscalité

Pour obtenir ces publications, cocher les cases appropriées et envoyer ce formulaire à la Table ronde nationale, 1, rue Nicholas, bureau 1500, Ottawa (Ontario), K1N 7B7 ou une télécopier au numéro (613) 992-7385.

TRNEE série de documents de travail

(disponible en anglais seulement)

- ☐ 1 Prosperity and Sustainable Development for Canada: Advice to the Prime Minister
- ☐ 2 The Financial Services Industry and Sustainable Development: Managing Change, Information and Risk
- ☐ 3 Lender Liability for Contaminated Sites: Issues for Lenders and Investors
- ☐ 4 Market Correction: Economic Incentives for Sustainable Development
- ☐ 5 Environmental Regulations and the Canadian Pulp and Paper Industry: An Examination of the Porter Strategy
- ☐ 6 Environmentally Perverse Government Incentives
- ☐ 7 Environmental Impact Assessment and Competitiveness
- ☐ 8 Emerging Trends and Issues in Canada's Environmental Industry
- ☐ 9 A Report on Jobs, Training and Sustainable Development
- ☐ 10 Trade, Competitiveness and the Environment
- ☐ 11 Sustainability and Prosperity: The Role of Infrastructure
- ☐ 12 Measuring Sustainable Development: Energy Production and Use in Canada
- ☐ 13 Exploring Incentives: An Introduction to Incentives and Economic Instruments for Sustainable Development
- ☐ 14 Canadian Round Tables on the Environment and the Economy: Their History, Form and Function
- ☐ 15 Reporting on Sustainable Development in Support of National Decision-Makers
- ☐ 16 Reporting on Sustainable Development: The Municipal and Household Level
- ☐ 17 Corporate Sustainable Development Reporting in Canada

Revue de la TRNEE

- ☐ Été 1991
- ☐ Automne 1991
- ☐ Hiver 1991
- ☐ Rétrospective annuelle 1991
- ☐ Hiver 1992
- ☐ Printemps 1992
- ☐ Rétrospective annuelle 1992

MEMBRES DE LA TRNEE

George Connell
Président, Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

R.C. (Reg) Basken
Président,
Energy and Chemical Workers Union

L'Honorable Jean Charest
Ministre de l'Environnement,
Gouvernement du Canada

L'Honorable J. Glen Cummings
Ministre de l'Environnement,
Gouvernement du Manitoba

Pat Delbridge
Président, Pat Delbridge Associates Inc.

Josefina Gonzalez
Agente de recherche,
Société Forintek Canada

Diane Griffin
Directrice générale,
Island Nature Trust

Leslie Harris
Université Memorial, Terre-Neuve

Tony Hodge
École d'urbanisme, Université McGill
Président, Amis de la Terre

Susan Holtz
Agente de recherche,
Ecology Action Centre

John E. Houghton
Président,
QUNO Corporation

Pierre Marc Johnson
Directeur,
Centre de médecine, d'éthique et de droit de l'Université McGill

Géraldine A. Kenney-Wallace
Présidente et vice-chancelière,
Université McGill

Margaret G. Kerr
Vice-présidente,
Environnement, Santé et Sécurité,
Northern Telecom Ltée

Lester Lafond
Président, Lafond Enterprises Ltd.

Jack M. MacLeod
Directeur, Shell Canada Ltd.

L'Honorable Donald Mazankowski
Ministre des Finances,
Gouvernement du Canada

L'Honourable Bill McKnight
Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, gouvernement du Canada

David Morton
Président et directeur général,
Alcan Aluminium

Bob Page
Faculté des sciences environnementales,
Université de Calgary

Leone Pippard
Présidente et directrice générale,
Canadian Ecology Advocates

Juge Barry D. Stuart
Cour territoriale du Yukon

L'Honorable Bernhard Wiens
Ministre de l'environnement
Gouvernement de la Saskatchewan et Président du conseil, Conseil des ministres canadiens sur l'environnement

L'Honorable Michael Wilson
Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la technologie et ministre du Commerce extérieur, Gouvernement du Canada

SECRÉTARIAT DE LA TRNEE

Directeur général :
Ronald Doering
Assistante principale :
Denise Murphy
Secrétaire administratif :
Gene Nyberg
Secrétaire principale :
Hélène Massie
Directrice des communications :
Kelly Hawke Baxter
Associé principal :
Steve Thompson
Conseillers politiques:
Philippe Clément
Sarah Richardson
David Baslaw
Cathy Driscoll
Carla Doucet
Gestionnaire de bureau :
Cathy Héroux
Agente aux finances :
Pierrette Guitard
Assistants en communications :
Patti Bacon
Edwin Smith
Gestion des dossiers :
Mae Clifford
Agente de recherche :
Dominica Babicki
Secrétaires :
Julie Martinat
Sarah Shadforth

La Revue de la Table ronde nationale est une publication trimestrielle gratuite de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Nous vous invitons à soumettre des articles sur le développement durable et sur les activités qui s'y rattachent, surtout au Canada. Si vous désirez faire partie de notre liste d'envoi ou simplement obtenir plus de renseignements, veuillez vous adresser au secrétariat de la Table ronde. Notre adresse: 1, rue Nicholas, bureau 1500, Ottawa(Ontario) K1N 7B7. Téléphone:(613) 992-7189 et télécopieur:(613) 992-7385.

Éditrice: Kelly Hawke Baxter Éditrice adjointe: Patti Bacon

Nous encourageons l'usage de citations et de références.

ISSN 1188-0945

Publié en anglais et français

Cette publication est imprimée sur du papier recyclé

Les opinions exprimées dans cette revue ne sont pas nécessairement celles de la TRNEE. Cette revue vise à fournir un éventail d'information sur le développement viable.

Canada